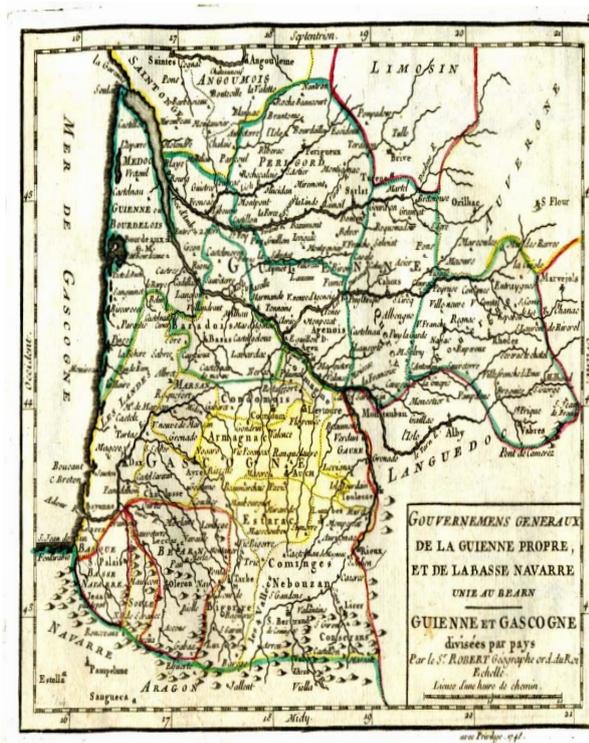




Généalogie Gasconne Gersoise

Armagnac-Commois-Lomagne-Fezensac-
Astarac Gaure-Comminges-Pardiac

N° 121
Mars
2023



<http://genealogie32.net>

Comité de Rédaction

Christian Susmilch

Yves Talfer

Jean Jacques Dutaut Boué

Guy Pechberty

Sommaire

<i>Le mot du Président</i>	<i>P 6</i>
<i>Violences et délinquance dans le Gers</i>	<i>P 8</i>
<i>Dessine moi un arbre</i>	<i>P 20</i>
<i>Généalogie et Graphologie</i>	<i>P 23</i>
<i>Bernard Faget</i>	<i>P 26</i>
<i>Grapho-Généalogie Bernard Faget</i>	<i>P 39</i>
<i>Publications</i>	<i>P 46</i>
<i>Maisons Rurales du Gers au XVIIIème</i>	<i>P 60</i>
<i>Héraldique et généalogie</i>	<i>P 62</i>
<i>Entraide</i>	<i>P 67</i>
<i>La Gascogne (Notes historiques) : Esclairac</i>	<i>P 69</i>
<i>Blog Blogue</i>	<i>P 73</i>
<i>Quoi de neuf?</i>	<i>P 75</i>
<i>Ce que vous devez savoir</i>	<i>P 77</i>

LE MOT DU PRESIDENT

La 21ème mise à jour (au 31.12 2022) de notre DVD a apporté 3 nouvelles paroisses et plus de 17 687 actes supplémentaires dépouillés; la base de données du PNDS contient maintenant plus de 822 283 actes.

Je tiens à remercier encore une fois, notre Webmestre qui a œuvré à la confection de ce DVD 2023, nos adhérents qui continuent de dépouiller chez eux et que vous pouvez rejoindre pour cette activité dont les résultats s'ils vous sont bénéfiques le sont aussi pour tous.

VISAGe: L'activité de saisie-indexation des registres BMS s'est également poursuivie sur un rythme soutenu. Le 30/03/2023 il y avait 585 076 actes indexés dans VISAGe.

Bonne continuation de recherches à tous.

Christian SUSSMILCH

VIOLENCES ET DELINQUENCE DANS LE GERS

(au XVIII siècle)

Jean Jacques DUTAUT-BOUE

Les délits de pacage sans violences physiques

Nous rencontrons de nombreux exemples de délits de pacage n'ayant pas donné lieu à des violences physiques mais ayant occasionné une plainte des différents propriétaires suite aux dégâts provoqués par les bestiaux sur leur propriété. Encore une fois, nous voyons les gens vivre et travailler sous nos yeux.

La justice de Fleurance en pays de Gaure nous donne les premiers exemples: (2 B 165). C'est à **Paulhac** que nous nous rendons en avril 1774. Jean Parsan, travaillant son bien habitant de Paulhac, déclare qu'il a pris soin de fermer et garder un pré qu'il jouit auprès de sa maison, joignant son jardin afin que les cochons de Raymond Dastouet, brassier habitant à la Plèche dans la communauté de Paulhac, coutumiers à aller dans ce pré n'y entrent pas. Néanmoins, dit il, saisissant le moment que le plaignant soit à la vigne, les Dastouet abandonnèrent leurs cochons qui sans doute furent de suite dans le pré. En effet, le suppliant se retirant de la vigne vers les trois heures de l'après midi du 21 avril 1774, trouva dans le pré quatre cochons dudit Dastouet qui avaient beaucoup endommagé la récolte de ce pré. Jean Parsan les fit sortir, et dans l'instant, la femme dudit Dastouet vint les chercher et comme ce dommage n'a été occasionné que par le peu de soins qu'ils se donnent de garder leurs cochons, quoi qu'ils fussent instruits qu'ils y allaient souvent, Jean Parsan s'est plaint à la justice de Fleurance.

Plusieurs femmes interrogées ont affirmé que la femme Dastouet leur avait demandé si elles n'avaient pas vu ses cochons. Certaines disaient ne les avoir pas vus ; et puis, on voit arriver Parsan chassant les cochons du pré, l'une des femmes le suppliant de ne pas les tuer.

Un expert a été nommé par la justice (il s'agit de Tuillier travaillant son bien à Pauilhac) pour estimer les dommages commis, cela par exploit d'huissier.

La même liasse de documents nous fournit un autre exemple du même genre pour la ville de **Fleurance**, en février 1774. Ainsi, Jean Mongé, marchand vitrier de la ville de Fleurance, fermier du jardin de messieurs les pénitents situé dans l'enclos de la ville, a mal au cœur de voir le lin et le sainfoin qu'il a semé dans ce jardin, journellement ravagé par une bourrique qui appartient à Jacques Lauzin, charron de cette ville. Malgré ses avertissements, Lauzin n'a pas fait garder sa bête. Jean Monge a donc procédé à une action en justice.

Plusieurs maçons travaillant pour monsieur Garac ont vu la bourrique paître et brouter dans l'enclos. Certains l'en ont chassée mais elle y revenait toujours.

Consultons maintenant les dossiers de procédure de la baronnie de **Montesquiou** (4 B 67) : le 20 octobre 1773, Guillaume Mimalé, négociant habitant de Montesquiou, dit qu'il possède dans cette communauté une pièce de pré appelée à Mondest qui est bordée de toutes parts par des fossés. Il se plaint que malgré les soins qu'il prend à conserver la première et la seconde herbe de ce terrain, ce pré est journellement ravagé par les bestiaux à grosse corne et par les brebis, moutons et cochons des nommés Jean Castay et Jean Bonnet beau père et gendre, Arnaud Blousson et autres particuliers des maisons d'Enjouanisson situées dans le même lieu de Montesquiou.

Quelques témoins disent avoir vu des vaches et des brebis entrer dans ledit pré. Cependant ils déclarent aussitôt que le berger les en chassait. L'un des témoins dit aussi que le terrain est facilement accessible du fait qu'il n'est entouré d'aucune haie. On a vu effectivement cinq ou six têtes de bétail à grosse corne aux environs du pré en question. Les témoins déclarent qu'elles en furent chassées.

La justice de **Villecomtal** pour le pays de Pardiac nous offre un exemple analogue dans le secteur de Marciac (2 B 185).Nous sommes en 1772.

François Denis Lascombes, gradué en droit du lieu de Lavéraet (terroir situé à l'époque dans la juridiction de Marciac) expose que le 24 mai 1772 il aurait surpris les bestiaux et cochons dépendant de la métairie des Auellas (territoire de Monlézun) appartenant au sieur Doubrère et gardés par le nommé Hilhot, bordier de ladite métairie, dans un de ses prés sur la rivière du Bouès appelé à las Bartettes. Il déclare que le bordier fait ravager tant ses prés que ceux du voisinage. L'hiver il y envoie les cochons sans garde qui les bouleversent en sorte qu'on dirait qu'ils étaient labourés. Mais, au moment de la plainte, il ne se contente pas de les envoyer seuls de nuit et de jour mais il les y garde lui même, de manière qu'ils causent un grand ravage, tant en paissant l'herbe qu'en soulevant la terre dans les prés et dans les digues qui sont entièrement ruinées par les divers passages desdits bestiaux.

Le sieur Gabriel Béon fils de Georges Béon, travaillant son bien , âgé de 38 ans environ, habitant du lieu de Monlézun, déclare que le 24 mai, se retirant de la ville de Marciac et passant le long de la pièce de pré dont il est question, s'étant assis sous un arbre pour se mettre à l'abri des ardeurs du soleil, il vit le nommé Dominique, métayer à la métairie des Auellas, qui conduisait une paire de bœufs appartenant au sieur Doubrère. Il vit que ce métayer leur fit traverser ledit pré pour les conduire sur un chemin qui passe près du ruisseau du Cabournieu et les y faire pâturer. Il ne vit point que ce métayer laissât pâturer lesdits bœufs sur le pré. Il dit qu'il y avait deux cochons qui paissaient dans ce pré et qu'ils étaient gardés par un domestique dudit bordier dont il ne sait pas le nom. Il déclare, de plus, que quelque temps après, il vit entrer dans ce pré une jument appartenant audit sieur Doubrère qui se mit à paître pendant tout le temps qu'il resta dans la secteur. Jean Dussau, tailleur d'habits, 35 ans, autre témoin, habitant de Monlézun, qui passait aussi par là le 24 mai, dit la même chose tout en précisant que la jument sortait d'un bois attenant audit pré.

Par contre, Joseph Ducom, fils aîné d'Antoine Ducom, laboureur habitant de Lavéraet, âgé de 28 ans environ, passant par là le même jour, déclare qu'il vit la paire de bœufs, les deux cochons et la jument paître dans ledit pré et y causer beaucoup de dégats; ce dernier, demandant de chasser la jument, le pâtre lui répondit qu'elle appartenait au sieur Doubrière, son maître, et qu'il ne se mettrait donc pas en peine de la chasser.

C'est à **Cuelas** que nous nous rendons maintenant. Ici, les archives de la justice de Mirande (7 B132) nous fournissent d'autres exemples.

Pierre Navarre, maréchal ferrant habitant de Cuelas, dit que le samedi 11 mai 1776, il envoya paître 38 moutons sous la garde de son fils Paul. Ce dernier les amena à une friche qui appartenait à madame la comtesse de Vendomois, seigneuresse du lieu de Cuelas. Cette friche était au nord d'un bois qui appartenait aussi à ladite dame: ce bois se nommait: Bousquet Ardon. Pendant que le fils Navarre faisait paître ses moutons, arriva un certain quidam armé d'un fusil suivi d'un chien qui épouvanta les moutons et les fit aller, malgré les défenses du gardien, dans les prairies de madame la comtesse de Vendomois. Il les mena ensuite on ne sait où, de sorte que Pierre Navarre n'en a entendu depuis aucune nouvelle. La plainte signale que dans l'article 63 des coutumes de la ville et perche de Mirande, les seigneurs ont donné aux habitants l'herbage, pâturage, bois, par toutes leurs terres, tant pour eux que pour leurs animaux et que ledit quidam n'avait par conséquent aucun droit d'arrêter les animaux et encore moins de les enlever comme il l'a fait. Le quidam a, en effet, enlevé le troupeau et l'a mené dans une grange de madame de Vendomois.



Dominique Duclos, valet domestique de Firmin Arguignon, habitant de Cuelas, âgé de 19 ans, vit que ledit quidam était Faget, garde bois de Cuelas. Il le vit mener les moutons dans une métairie dite Lagrange De Bas appartenant à la comtesse. Il est signalé que Faget habitait Viozan. Jean Pierre Maille, laboureur habitant de Saint Ost, autre témoin, âgé de 20 ans, déclare que le samedi 11 mai il était devant la métairie de Crusol située dans le Cantemerlé au lieu de Saint Ost. Il aurait vu dans ce lieu le nommé Faget : ce dernier aurait appelé Pierre Maille et François Vignaux qui labouraient ensemble avec des bœufs dans ledit Cantemerlé. Il leur aurait demandé de lui servir de témoin pour constater qu'un troupeau de 37 moutons pâturait dans le pré de madame la comtesse de Vendomois. Les témoins ont effectivement vu cela. Il ajoute que Faget appela le berger qui ne répondit pas. Le garde bois alla donc enfermer les moutons dans la grange de bas située dans la communauté de Cuelas.

Lors de son interrogatoire, Faget a déclaré que lorsqu'il a enlevé les moutons du lieu en question, il ne savait pas à qui ils appartenaient.

Restons à **Cuelas** à la même époque. En mai 1776, la dame Françoise de Labarthe, comtesse de Vendomois, habitant la ville de Mirande, dit qu'elle possède dans l'étendue de la directe de Cuelas, un bois où il y a des petits chênes naissants dans la plus grande partie du bois. Elle se plaint que certains particuliers des environs mènent paître continuellement leurs bestiaux, de sorte que les jets de ces arbrisseaux sont entièrement rongés et dévorés. Parmi ces personnes, il y a le nommé Pierre Navarre, travaillant son bien, habitant de Cuelas. Le lundi 29 avril vers les cinq heures du soir, il faisait garder par un de ses fils dans le susdit bois deux bœufs, deux vaches et deux juments. Il y gardait aussi parfois des moutons ou des brebis. Le 11 mai 1776, Jean Bégué dit Peyjouan, habitant aussi de Cuelas, y gardait aussi vers les trois heures de l'après midi, six têtes de bétail à grosse corne. Ces gens là allaient très souvent garder leurs bêtes dans ce bois ainsi que bien d'autres particuliers. Ce bois était par conséquent entièrement ravagé.

Quittons momentanément l'Astarac pour rejoindre le pays de Fezensac et la justice de **Castéra Vivent** (Casréra Verduzan): 2 B 9. Le 9 février 1764, Anselme Daubas, conseiller, avocat du roi en la sénéchaussée et siège présidial de la ville d'Auch et y habitant dit qu'il possède un pré à Castéra Vivent appelé au Pradas. Il déclare qu'il a entouré son pré de bons fossés et de haies. Cependant, ce dernier se plaint que les nommés Bertrand Bedout, tailleur, Guillaume Rouzès, travaillant son bien, et Antoine Lapeyrère aussi travaillant son bien, tous trois habitant des maisons de Sounard, juridiction du Castéra, font paître leurs brebis, ânesses et cochons dans ledit pré. Le mardi précédant vers neuf heures du matin, ces brebis, ânesses et cochons, furent surpris dans ce pré gardés par la fille de Bedout nommée Roze, le fils de Rouzès, nommé Jean, et par le fils de Lapeyrère nommé Etienne. Le propriétaire du pré demande qu'ils paient chacun 1000 livres d'amende.

Trois témoins ont déposé une déclaration confirmant la plainte : Jean Lasserre, charpentier habitant des maisons de Joutard (Castéra), 38 ans, Philip Lapeyrère, bordier à la métairie de Verdens (Castéra), 30 ans, et Pierre Lébé, bordier à la métairie de Cap de la Plante dans le territoire de Jégun, 27 ans.

Dépouillons maintenant les registres de procédure de la justice de **Masseube** dans l'Astarac (6 B 64). C'est la communauté de Samaran qui nous fournit le premier exemple. Le 10 août 1758, François Lapeyre travaillant son bien habitant de Samaran, se plaint d'avoir subi des dommages à un bois taillis et à un pré appelé au Saint Martin Daouant La Hont. L'année précédente, il avait coupé une partie du bois taillis et les jets (jeunes pousses) étaient très vivaces. François Lapeyre les faisait garder avec l'attention la plus grande. Mais , malgré tous ces soins, il a plu à Antoine Santet, veuve de Bernard Baradat, et à Bernard Baradat, son fils, habitant tous deux du lieu de Samaran, de faire mener depuis environ trois mois, leurs bestiaux à grosse corne, moutons et brebis, dans ledit bois taillis et principalement dans la partie qu'il avait fait couper. Ces bestiaux l'ont ruiné et ravagé. Non contents de cela, ils ont fait paître ces bêtes ainsi qu'une jument, dans le pré qui est attendant au bois taillis.

Antoine Santet a déclaré, lors de son interrogatoire, cinq têtes de bestiaux à grosse corne, vingt têtes de moutons et brebis et une jument avec une mule. Elle a déclaré posséder aussi deux truies et un cochon ; les truies ayant mis bas, elle possédait en outre neuf petits cochons. Elle a dit qu'elle avait aussi sept oisons. Cette personne nous révèle que François Lapeyre était fermier de ce terrain et qu'elle en avait été elle aussi fermière pendant neuf ans. Elle a dit que tout n'est qu'une friche remplie de tuie à l'exception du levant où il y a quelques plants de chêne : elle n'y avait jamais coupé du bois et ignore que Lapeyre y en ait coupé. Elle nie avoir fait mener ses bestiaux dans le terrain en question depuis que Lapeyre en est le fermier. Si tel est le cas, elle déclare ne l'avoir jamais su.

La déposition des témoins atteste que les bestiaux, brebis, porcs, oies, jument et mule ont été menés dans le taillis et dans le pré dont Lapeyre était le fermier. Il disent que la jument et la mule y avaient été menées avant que le pré ne soit fauché. Il s'agit des dépositions de Louis Fortassin, 38 ans, laboureur, de Joseph Baup, 22ans, laboureur et d'Andrée Couloum, âgée d'environ 40 ans, veuve de Raymond Baup, laboureur. Tous ces témoins sont de Samaran.

Allons maintenant à **Saint Arroman** où un autre exemple nous est révélé (6 B 81) par la justice de Masseube. Nous sommes en mars 1771.

Le 25 mars 1771, messire de Lasseran de Mansencome, marquis et seigneur des lieux de Hachan, Lagarde et Mour-nède, résidant en son hôtel à Paris, se plaint auprès du juge général d'Astarac au sujet des dommages causés à un de ses bois. Ce bois est, dit il, d'une étendue considérable: il est dénommé : bois de Lagarde. La coupe en avait été faite cinq ans auparavant. Le seigneur déclare que ce bois se repeuple non seulement par les jets qui viennent sur les troncs des arbres de futaie qui furent coupés, mais encore des brins de chêne qui partent des racines ou des glands qui s'y sont semés. Cela exige, ajoute il, un ménagement particulier pour la conservation de son espèce et rien, conclut- il, n'y est plus contraire que l'entrée des bestiaux.

Cependant, le propriétaire déclare que ce bois est dévasté par l'invasion journalière du bétail de certains voisins. Il s'agit des bêtes de Jean Ader dit Aspergé, de Raymond Ader dit Pot Negre, de Guilhem Beyret et de Jean Escudé laboureurs habitants à Gaujac. Le seigneur de Lasseran Mansencome accuse aussi Bertrand Débat dit Pichet, le nommé André Béros dit Gairin de débat, Paul Néré dit gairin de dessus et Jean Pierre Abadie laboureurs habitants de Saint Arroman. Tous ces gens ont mené leur bétail de toute espèce dans ce bois qu'ils ont fait ronger jusqu'au tronc. De plus, ils prennent chaque soir un fagot de bois .

Guillaume Maille, 36 ans, laboureur habitant de Hachan, déclare que dans l'hiver il a plusieurs fois vu dans la forêt de Lagarde coupée depuis cinq ans, deux bœufs, deux vaches, une génisse de 18 mois et un troupeau de brebis d'environ trente têtes de Guilhaume Beyret, laboureur de Gaujac qui y pâturaient et broutaient sous la garde de ses belles sœurs. Il y a encore plusieurs fois vu un troupeau de brebis de Jean Escudé, laboureur à Gaujac qui y pâturaient et broutaient sous la garde de son frère. Il a vu plusieurs fois aussi dans l'année la sœur de Jean Ader, laboureur à Gaujac, mener ses bestiaux dans ladite forêt : elle s'en retournait , le soir, ainsi que les belles sœurs de Beyret, avec un fagot de petit bois de chêne. Le témoin entendu a déclaré que la forêt était très endommagée. Michel Ader , 32 ans , laboureur habitant à Hachan, a vu dans la forêt de Lagarde, deux bœufs, deux vaches et une génisse ainsi qu'une jument et un troupeau de brebis de Guilhem Beyret de Gaujac. Il y a vu deux vaches de Jean Ader, deux autres vaches de Raymond Ader, le troupeau de brebis de Jean Escudé, les bestiaux à grosse corne de Paul Nère gairin de dessus et deux fois ceux de Jean Pierre Abadie.

Dans la même liasse de documents, nous découvrons une autre affaire de ce genre. Nous sommes dans un bois de **Bézues Bajon** en 1771.

Le 18 avril 1771, Joseph Lassus, maître maréchal et Bertrand Duffrèchou, mariés habitant de Bajon, déclarent qu'ils possèdent un bois à Bajon appelé à las Cazères. Ils signalent que le bois avait été coupé cinq ans auparavant. Ils disent qu'il y avait depuis, de belles pousses. Mais ces derniers se plaignent que Bernard Labat, dit Moutat, laboureur habitant de Bézues, y ait fait conduire presque chaque jour ses bestiaux et ses brebis. Il y a surpris les brebis dudit Labat ce jour du 18 avril. Il a eu le mal au cœur de voir que tout était rongé. Il constate que cinq années de production sont perdues et qu'il faudra attendre un temps infini pour que ce bois produise.

Louise Dutuc, âgée d'environ 20 ans, bergère, fille de Jean Dutuc, laboureur habitant de Bajon, confirme les dires des plaignants. Elle déclare, en effet, avoir vu Jeanne Labat, fille de Bernard Labat, Françoise Debent et la nommée Thérèse, servante du Moutat de devant, habitantes de Bézues, garder et faire pâturer leurs troupeaux dans le taillis des époux Lassus Duffrèchou. Elle a remarqué aussi, que malgré que le bois ait été coupé depuis quelques années, les jets étaient fort courts et en petite quantité.

Cependant, Thérèse Debent, âgée de 23 ans, bergère, servante de Pierre Labat Moutat, habitante de Bézues, a constaté qu'il y avait fort peu de plants de chêne dans le taillis de Joseph Lassus. Il y avait, d'après elle, beaucoup d'épines et de genièvres. Elle reconnaît aussi qu'elle gardait les brebis de son maître, Pierre Labat avec Jeanne Labat qui gardait celles de son père Bernard Labat, dans le taillis dont il est question. Françoise Debent, âgée de 25 ans, bergère, fille de Louis Debent, laboureur, habitante de Bézues, dit qu'elle vit effectivement quelques brebis des siennes et de celles des Labat entrer dans le taillis de Lassus. Elle déclare cependant qu'elles ne purent y faire un grand dégât. Elle ajoute, en effet, que depuis que Lassus y a fait couper les chênes, les bestiaux à grosse corne et les brebis des uns et des autres y sont si souvent entrés qu'il n'y reste que quelques broussailles, des épines et des genièvres.

La déposante y a même vu Lassus lui même y faire pâturer ses bœufs.

La justice de Masseube nous offre encore, dans cette liasse, deux exemples intéressants pour mieux connaître la société traditionnelle de Gascogne. Nous allons donc découvrir deux délits de pacage dans la commune de **Viozan** en 1771.

Le 7 juillet 1771, Mathieu Pouret, brassier habitant Viozan, se plaint d'un dommage causé à une vigne et à un bois taillis qu'il possède. Il déclare au juge général d'Astarac, Léonard Bedout, qu'Etienne Abadie, habitant aussi Viozan, a amené son bétail à corne et une jument, pâturer dans la vigne et le bois taillis qui sont contigus. Il avait coupé ce bois taillis depuis deux ans.

Jeanne Pujos, brassière âgée de 32 ans, habitant de Lagarde, déclare que durant l'hiver de l'année précédente, elle vit deux gros veaux ou génisses dudit Etienne Abadie, sous la garde de sa servante, pâturer dans les allées de la vigne de Mathieu Pouret. Elle vit aussi, avant la Saint Jean, alors qu'elle gardait ses brebis, des bestiaux à grosse corne appartenant à Etienne Abadie, traverser par le milieu le bois taillis de Mathieu Pouret. Marie Campistron, âgée de 15 ans, bergère, fille de feu Christophe Campistron, laboureur, habitante de Viozan, déclare qu'avant et après la Saint Jean, elle a vu la servante d'Etienne Abadie deux fois dans deux jours différents, garder quatre de ses bœufs et deux de ses vaches dans le bois taillis dudit Pouret. Un autre jour, elle a également vu, dans ce taillis, un gros veau et une génisse dudit Abadie sous la garde de la même servante. Elle ne croit pas que les bestiaux y aient fait un grand dommage. Pierre Campistron, âgé de 50 ans, laboureur habitant de Viozan, dit que lorsque la vigne dudit Pouret bourgeonnait, il y vit un gros veau et une génisse dudit Abadie qui y pâturaient sous la garde de sa servante. Le mardi ou le mercredi précédent l'audience, Pierre Campistron vit encore ce veau et cette génisse ainsi que deux juments avec un mulet ou mule dans le bois taillis de Pouret contigu à ladite vigne ; ils y restèrent pendant au moins deux heures.

Restons dans la commune de Viozan qui nous offre le dernier exemple choisi de délit de pacage. Le 14 septembre 1771, Jean Beros, bordier de la métairie du château de Viozan, appartenant à monsieur de Sauviac, se plaint au juge général d'Astarac à Masseube, qu'il a subi un dommage dans une pièce de terre semée de gros millet. Il déclare que Louis et Antoine Libaros, laboureurs, père et fils, habitants de Viozan, y mènent leurs oies tous les jours et lui ont causé ainsi un préjudice considérable.

Jean D'Aujan, âgé d'environ 41 ans, laboureur habitant Viozan, témoin entendu par le juge, déclare qu'il a vu près de la pièce semée de gros millet en question, un grand nombre d'oies, dans le ruisseau situé au nord de ladite pièce. Il ne savait pas à qui elles appartenaient. Il en avertit Jean Beros afin qu'il prenne garde qu'elles n'entrent pas dans le gros millet. Jean Beros lui a dit depuis, qu'il avait trouvé ces oies dans le gros millet, qu'il les avait enfermées et que les femmes d'Antoine Libaros et de Dubosc étaient allées lui réclamer en proposant de payer le dommage causé par les bêtes. Dominique D'Aujan, âgé d'environ 33 ans, laboureur habitant de Viozan, a déclaré qu'après cet accord, il vit à nouveau dix oies appartenant à Louis Libaros, dans le gros millet de Jean Beros. Elles y avaient fait de gros dégâts, dit-il, en dépouillant les épis et en mangeant le gros millet. Ces oies étaient gardées par la femme de Louis Libaros, ajoute-t-il. Jeanne Arqué, autre témoin, âgée de 52 ans, sage femme épouse de Jean Souloum, charpentier, habitante de Viozan, raconte que le vendredi précédant, elle était à la métairie du château de Viozan. Elle était allée donner ses secours à la femme du bordier à l'occasion de ses couches. Elle y vit venir les femmes de Louis et Antoine Libaros, père et fils, qui demandaient leurs oies que ledit Beros avait enfermées. Elle entendit que Jean Beros leur disait que leurs oies lui avaient fait beaucoup de dommages au gros millet. Elles lui répondirent qu'il n'avait qu'à prendre des gens pour les faire estimer et qu'elles voulaient lui payer. Le bordier leur dit qu'il n'avait pas le temps de s'occuper de ça car sa femme allait accoucher.

La femme d'Antoine Dubosc alla aussi réclamer ses oies chez ledit Beros voulant aussi lui payer les dégats causés au gros millet. Dominique Ader, âgé de 28 ans, laboureur habitant à Viozan dit la même chose. Il ajoute cependant que les femmes de Louis et d'Antoine Libaros avaient chacune leurs propres oies. L'épouse de Louis Libaros voulait payer moins de dommages à Beros dans la mesure où elle avait moins d'oies que sa belle mère.

Jean Beros fut cependant d'accord pour que les femmes choisissent deux hommes pour estimer les dégats. Beros leur rendit ainsi leurs oies. Le lendemain, l'épouse Dubosc vint récupérer ses oies enfermées dans l'étable de Beros.



DESSINE MOI UN ARBRE



Si notre campagne de publication d'arbres généalogiques se poursuit ainsi depuis une vingtaine d'années - elle avait commencée avec le N°19- c'est qu'elle est porteuse d'échange et de découvertes prometteuses pour nos adhérents.

Combien de membres du GGG se sont retrouvés en se trouvant des parentés certes souvent éloignées mais combien enrichissantes pour leur propre généalogie.

Dans cet esprit nous avons mis en ligne sur notre site internet, et cela depuis longtemps, l'ensemble des arbres agnatiques ou cognatiques publiés à ce jour.

Voir rubrique Adhérents : Arbres des adhérents

Nous continuons toujours une double publication à la fois numérique - accessible à nos seuls Adhérents sur le site - et nous poursuivons la diffusion imprimée.

On est en présence là d'un outil de synthèse, souvent négligé par les chercheurs, et qui fait pourtant gagner un temps précieux dans la connaissance des familles de la Gascogne gersoise. Pourquoi refaire ce qui a déjà été fait ?

Par ailleurs l'archivage de ces travaux à la BNF assure à la fois leur pérennisation et la possibilité de consultation.

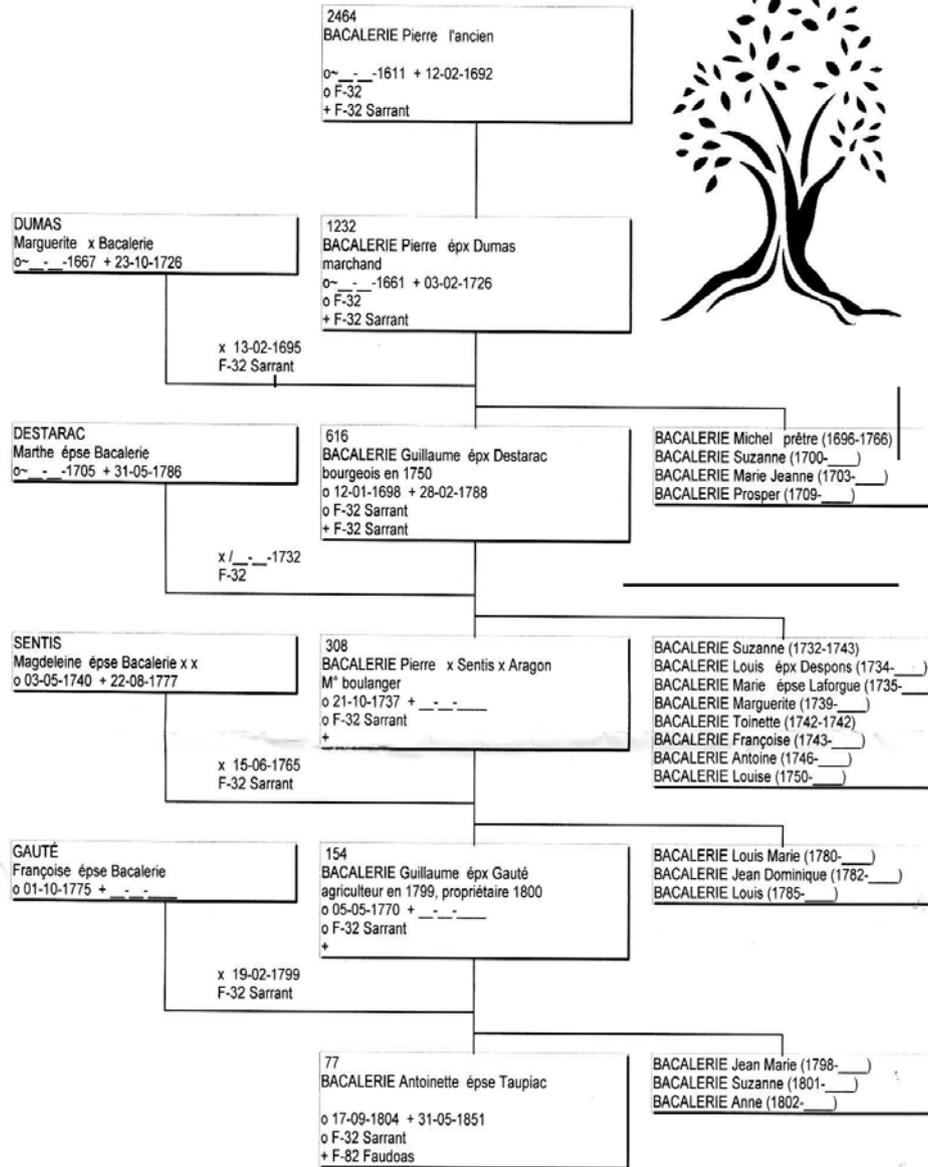
Pourquoi ne pas faire pousser nos arbres? En continuant d'assurer un lien entre le passé le présent et l'avenir. Nous ne pouvons donc que vous inviter à suivre les traces de vos prédécesseurs en publiant arbres agnatiques ou cognatiques qui sont bien la synthèse de vos travaux à un moment donné.

Les modèles d'arbres sont toujours téléchargeables sur notre site : <http://genealogie32.net/>(Menu principal rubrique Téléchargements)

Christian SUSSMILCH

ARBRE AGNATIQUE

M. Raymond Granié



GENEALOGIE ET GRAPHOLOGIE

ou de la complémentarité de deux disciplines ayant des objectifs communs

Les sciences de l'homme ne peuvent étudier les individus indépendamment de l'histoire de leur famille.

Des lois de Mendel en passant par la découverte de l'ADN par Wilkins en 1952 jusqu'à nos jours, la biogénétique a démonté les mécanismes de la transmission des caractéristiques (*caractères* en génétique). La psychologie génétique et les modèles développés par Henri Wallon, Gessel et Jean Piaget distinguent, tout en soulignant leur complémentarité, un aspect inné du caractère (au sens psychologique) et donc en lien direct avec les ascendants, et un aspect acquis sous influence de l'environnement, dont une bonne part issue du contact avec la "constellation familiale" et de l'éducation. Il paraît donc indéniable que parmi les tendances de notre personnalité certaines sont reçues en héritage.

Ajoutons qu'aujourd'hui la vision sociale de l'histoire, avec l'étude de l'évolution des modes de vie et des faits sociaux comme des moteurs imposants est très enrichissante. Il en est de même dans l'histoire individuelle ou familiale où des événements, des cheminements personnels, peuvent conditionner des comportements ultérieurs et des traits de personnalité.

Aujourd'hui nous assistons à une véritable révolution car de plus en plus de gens souhaitent mieux se connaître et découvrir leurs origines et leurs ancêtres. Or si la plupart des gens connaissent leurs parents et grands-parents, rares sont encore ceux qui ont vu vivre ou seulement ont entendu parler de leurs arrière-grands-parents. Au delà c'est quasiment l'inconnu. Pourtant nous ressentons tous le besoin de découvrir ces maillons qui nous relient à nos origines. Dans la société actuelle chacun ressent le besoin d'attaches et de références, souvent nous ne pouvons agir sans modèles et nous aimerions comprendre nos agissements. La généalogie intègre cette démarche afin de mieux nous comprendre et nous connaître.

La généalogie coopère donc naturellement avec d'autres disciplines.

L'étude de milliers de généalogies a permis de confirmer les lois de transmission génétique des caractéristiques physiques. D'autre par ses apports dans divers domaines historiques sont remarquables. Il faut également rappeler l'utilité juridique de l'étude généalogique dans les domaines successoraux, et les voies d'exploration qu'offre la psychogénéalogie.

La graphologie se propose quant à elle de reconnaître le caractère d'après l'examen de l'écriture. Elle revendique d'être de fait une branche de la psychologie appliquée, ou d'être pour le moins un de ses outils: accompagnement psychologique, recrutement, orientation scolaire et professionnelle. Elle coopère également avec succès dans de nombreux domaines: médecine et psychiatrie, orthophonie et rééducation graphique, expertise judiciaire, etc.

Beaucoup viennent à la graphologie pour une meilleure connaissance d'eux-même et de leur entourage.

La graphologie prend elle-même en compte, dans la mesure où des informations sont disponibles et communiquées à l'analyste, les spécificités participant à la définition et la différenciation de l'individu: histoire et éléments familiaux, éducation, environnement, antécédents personnels...

Il apparaît donc que la généalogie et la graphologie peuvent être des outils d'investigation complémentaires et interactifs. Quelles que soient les diverses motivations de la quête généalogique, de l'historique familial à l'introspection caractérielle, ces deux branches des sciences humaines ont tout à gagner de leur collaboration.

La généalogie participe à la reconstitution de l'histoire d'une famille et peut mettre en évidence, pour chaque individu de l'arbre généalogique, les caractères Innés, et ceux qui ont pu être acquis soit sous l'influence *du* milieu dans lequel l'individu s'est trouvé et a été formé, soit par réactions aux modèles familiaux.

Ce décryptage peut être approfondi par l'analyse graphologique et les descriptions psychologiques et comportementales qui en sont déduites. dans la mesure où l'on peut disposer, dans un grand nombre de cas. des écritures des contemporains et *des* ancêtres. De même la graphologie individuelle peut être enrichie, *dans* maintes situations, par l'éclairage de l'étude généalogique et les informations recueillies sur l'environnement, l'histoire et les héritages familiaux.

« La généalogie se compose d'un ensemble d'hommes et de femmes ayant assumé leurs destins. Ils nous ont fait ce que nous sommes. Ils n'ont rien décidé pour nous, mais que nous le voulions ou non ils nous ont transmis leurs gènes.....Parmi les tendances de notre personnalité certaines sont reçues en héritage. Elles peuvent nous poser des problèmes ou bien nous conforter, nous rassurer sur nous-même...Certaines de nos dispositions héritées vont parfois s'opposer à cette part de personnalité qui n'appartient qu'à nous ».

Cit « Mes aïeux quelle histoire ? » Yves du Passage. Hachette 1986,

L'objectif que nous proposons donc dans cette nouvelle rubrique est de présenter et d'illustrer une approche actualisée de la GRAPHOGÉNÉALOGIE.

Le terme de "graphogénéalogie" est en effet déjà employé par les graphologues spécialisés *dans* l'étude d'écritures au sein d'une même famille: essentiellement parents- enfants à la première génération.

Nous verrons comment dans certains cas reprendre et élargir cette démarche .

Jean Bonin

Adhérent de la Société Française de Graphologie
Membre de l'Association de Graphologie Midi-Pyrénées

BERNARD FAGET

Un Sous-Préfet Gascon et Républicain

Christian TOUHE-RUMEAU



Inauguration de la place Bernard FAGET, Mouchan le 13 juillet 2010

Nous sommes rassemblés ici ce soir pour rendre hommage à un mouchanais tombé dans l'oubli.

Bernard FAGET, enfant de Mouchan, naquit le 11 août 1835 à 9 heures du matin à la Terrade. Fils de Joseph FAGET et de Bernarde DUPRAT.

La famille FAGET est présente à Mouchan depuis au moins le XVIIème siècle. Famille de la terre, qui verra son statut de paysan évoluer tout au long des siècles et trouvera son apogée avec Bernard. Les FAGET s'imposeront vite comme des paysans aisés qui, de Bétranon, siège de la famille, agrandiront le domaine par l'acquisition de la Terrade. Ils figureront comme les plus imposés de la commune tout au long de leur ascension sociale du XVIIème à la fin du XIXème. Ils participeront à la vie de la communauté soit sous l'ancien régime en faisant partie de la jurade, puis des divers conseils municipaux de la Révolution au milieu de la IIIème République.



Mais Bernard sera celui qui portera cette ascension à son apogée. Nous ne connaissons pas grand-chose de sa jeunesse, nous retrouverons sa trace par le biais des archives municipales et surtout par le travail de recherche de généalogie fait par Monsieur Christian SUSSMILCH ici présent avec son épouse Claire née FAGET et qui est issue du même ancêtre que Bernard mais d'une branche collatérale. Vous me permettrez Claire d'avoir une pensée émue pour votre père Louis qui serait heureux et fier que cette cérémonie ait lieu aujourd'hui. Lors des découvertes de votre mari sur ses ancêtres mouchanais il était heureux de remonter le fil du temps et surtout lorsque je fus en mesure de lui localiser avec exactitude le caveau où reposait dans notre cimetière Bernard et sa famille. Caveau qu'il s'empressa de restaurer et pour ne plus perdre l'emplacement y fit apposer en lettre d'or une plaque avec une simple inscription « Famille FAGET ».

Nous trouvons pour la première fois la trace de Bernard Faget dans les archives municipales le onze septembre 1860 où il siège pour la première fois en remplacement de son père. Il sera maire jusqu'au 27 mai 1866. Comme ses collègues il jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur Napoléon III. Il continuera par la suite de siéger en tant que conseiller municipal. Les raisons de son abandon de poste de Maire en 1866 alors qu'il avait été reconduit dans ses fonctions par le Préfet ne sont pas mentionnées.

Son baptême du feu fut pour régler une affaire qui datait de 1837 et qui refaisait surface à chaque changement de municipalité. Un certain Carrère de Condom, maçon de son état prétextait que la commune lui devait 1059 francs pour des travaux sur la maison d'école. Or chaque municipalité refusait de donner suite à cette histoire sachant que le bougre avait été payé. Mais notre homme ne saisit jamais la justice pour parvenir à ces fins. Depuis 1837, deux Rois, une République et un Empereur étaient passés par là. Alors avec tous ces changements de régime, de gouvernement, deux révolutions et un coup d'état, les occasions étaient belles pour notre homme pour réclamer son dû.

Cette fin de non recevoir allait être la dernière, notre . homme se lassera t-il ou bien est il mort entre temps, les archives sont muettes.

Mais les choses sérieuses ne vont pas tarder à commencer. Le 13 janvier 1861, Bernard FAGET fait voter par le conseil municipal une imposition extraordinaire de douze centimes par franc pendant six ans pour subvenir aux grandes et nombreuses dépenses qui se présentent en même temps et qui consistent : en la translation du cimetière, réparation à l'église, aux écoles et à la fontaine. Pour ces travaux avis sera demandé aux plus hauts taxés de Mouchan.

La translation du cimetière est une vieille affaire remontant aux années 1820/1830 et qui poursuivra les différents maires pendant tout le XIXème siècle.

Essayons d'imaginer notre village sous l'Empire. Mouchan ressemble encore au Mouchan médiéval, le cimetière entoure l'église et une grande partie de la place sans être clôturé, les enfants y jouent, les animaux s'y promènent, l'école des garçons à l'emplacement du monument aux morts y ouvre ses fenêtres ainsi que l'école des filles située dans l'ancienne épicerie Lannes-Touhé, l'espace manque pour enterrer les défunts, l'été parfois des fortes odeurs en émane. La rue qui va jusqu'à la départementale n'est pas plus large qu'une brouette, les rues ne sont pas pavées, la fontaine et le lavoir ne sont pas aménagés et forment l'été un cloaque où les moustiques foisonnent et où l'eau manque parfois pour les humains mais aussi pour les bêtes. Les fossés du Moyen Age sont toujours apparents, route de Vic, face à l'école, côté est le long de l'ancienne maison Larroque, côté nord à l'emplacement de la maison Ramat et de la grange Castagnos et tout le long de la départementale vers Gondrin. Le côté droit de la route n'est pas encore construit. Seules immergent de ce triste village, la haute stature de l'église prieurale en mauvais état mais défiant le temps et les hommes, sa grosse cloche fêlée qui sera remplacée en 1862 pour 1247,20 francs dont il sera le parrain, la belle demeure de style Louis XIV actuelle maison Castaing, la chartreuse de

1753 qui deviendra presbytère après la révolution et le premier presbytère hors le village la maison Larroque aujourd'hui. Les routes départementales actuelles de Vic et de Condom n'existent pas encore, seule l'ancienne route royale datant du milieu du XVIIIème de Mouchan à Cassaigne via Condom est carrossable. Le reste suivant les saisons est praticable ou non.

Un jeune homme de 25 ans va non sans effort s'atteler à cette rude tâche c'est notre Bernard FAGET. Et la tâche ne manque pas, les écoles demandent des réparations urgentes, devant la tâche le conseil municipal prie Monsieur le Préfet de prendre en considération ces nombreuses charges et de lui venir en aide autant que possible afin de lui donner le courage de supporter patiemment les sacrifices d'une imposition onéreuse pour lui permettre l'entretien de la commune où tout est à faire. Les routes et les chemins communaux sont eux aussi dans un état d'abandon avancés. Et pour simplifier les choses les finances de la commune sont insuffisantes. La Mouchan compte à cette époque 860 habitants.

La commune vendra des parcelles de terres héritées de la Révolution, notamment à Laboubée

Tout au long de ce mandat Bernard FAGET va s'employer à résoudre ces difficultés. L'amélioration des écoles, des routes, de la salubrité du village, la translation du cimetière occupera nos édiles communaux. Pour relancer l'activité économique une demande sera faite pour instaurer deux foires par an le 5 janvier et le 25 août, ont-elles vues le jour les archives sont muettes.

Bernard FAGET se préoccupera de l'instruction publique faisant voter les crédits nécessaires pour payer les instituteurs, le prix de l'instruction pour les enfants restera faible pour permettre aux plus grands nombres d'être scolarisé. IL réussira à fonder une bibliothèque communale appelée bibliothèque des familles à l'usage des scolaires et des adultes. Le choix des livres se fera en fonction des ouvrages que le gouvernement se plait à répandre dans toutes les contrées de l'Empire.

Le 23 septembre 1870 il fera parti de la commission municipale provisoire chargée d'administrer la commune au nom de la toute récente République née le 4 septembre, suite à la défaite de Sedan. Sauf le maire de l'Empire Pierre Morlan, tous les anciens élus siègent dans cette commission. Cette commission gèrera la commune jusqu'au 21 avril 1871.

Par contre les élections du 28 mai 1871 verront revenir au conseil municipal Pierre Morlan et disparaître Bernard FAGET.

Mais cette disparition sera brève lors des élections de 1874 Bernard Faget sera de nouveau élu au conseil municipal à 39 ans.

A 42 ans le 21 janvier 1878 il redeviendra maire. La cause en fut elle cette délibération du 25 novembre 1877?

En effet ce jour là, la municipalité républicaine et anticléricale sur les bords, pensant les idées républicaines enracinées, prend à parti Bernard FAGET, qui était aussi Président du conseil de fabrique, sur un sujet futile. En effet les FAGET propriétaire de la maison Castaing, autorisait les habitants du village à emprunter le passage entre l'église et la route de Vic, libéralité que notre Bernard voulut remettre en cause sentant monter une cabale contre lui. Bien sur la discussion dérapa, Le conseil municipal, reprocha à notre homme de manipuler le conseil de fabrique et notamment que ce dernier lui ai autorisé l'usage exclusif d'une chapelle dans l'église, d'avoir la place d'honneur dans les fêtes religieuses, d'avoir été le parrain de la cloche, bref de se comporter comme un noble d'ancien régime. Cette histoire a du secouer Mouchan tout l'hiver, les conversations entre pro et anti FAGET, durent être houleuses, tendues. Et fatalement dans pareille histoire, qui lève le vent récolte la tempête, aux élections municipales de janvier 1878, la municipalité républicaine est battue. Bernard FAGET n'avait pas du rester les deux pieds dans le même sabot et a du mettre ses réseaux en plan de bataille ainsi que le conseil de fabrique. Mais surtout la population devait être reconnaissante des efforts faits par Bernard FAGET lors de son premier mandat de maire pour améliorer leur quotidien et puis l'église était encore puissante à cette époque.

DU GERS.

EMPIRE FRANÇAIS.

inséré au Recueil des Actes administratifs (n° 35).

ARRONDISSEMENT

de *Candou*

CANTON

de *Candou*

COMMUNE

de *Mauchon*

* L'Adjoint ou des Adjoints.

(1) Le Président doit être celui des membres du Conseil qui a obtenu le plus de suffrages aux élections. Si le maire était en même temps le premier Conseiller inscrit au tableau, la présidence appartiendrait au deuxième Conseiller.

(2) Décret impérial ou Arrêté préfectoral.

(3) S'il y a deux adjoints, indiquer leurs noms.

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION DU MAIRE ET DE * ADJOINT.

L'AN mil huit cent soixante et le *vingt* août
à *neuf* heures du *soir*

Les Membres du Conseil municipal de la commune de *Mauchon* se sont réunis à la Mairie de cette commune, dans la salle ordinaire des séances municipales, sous la présidence de M. *Lajoux* Conseiller municipal, inscrit le premier dans l'ordre du tableau (1), et ce en vertu de l'autorisation donnée par M. le Préfet dans sa circulaire du 9 août 1860 insérée au Recueil des Actes administratifs (n° 35).

M. *Couture* désigné par l'assemblée pour remplir les fonctions de Secrétaire, prend place immédiatement au Bureau.

Le Président déclare la séance ouverte, et, après avoir fait connaître le motif de la réunion, donne communication au Conseil d'un (2) *arrêté préfectoral* en date du *vingt* août aux termes duquel M. *Fagot Bernard* est nommé *maire*, et (3) M. *Lajoux*

Adjoint - *Lajoux* au Maire de la commune de *Mauchon*.
Il appelle M. *Fagot Bernard* nommé *maire*, et l'invite à prêter, entre ses mains, le serment prescrit par l'article 46 du Sénatus-Consulte du 23 décembre 1852, modificatif de l'article 44 de la Constitution.

M. *Fagot Bernard*, répondant à cet appel, se lève et prête serment en ces termes :

« JE JURE OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET FIDÉLITÉ A L'EMPEREUR. »

M. le Président déclare immédiatement M. *Fagot Bernard* installé dans ses fonctions de *maire* de la commune de *Mauchon*.

Ce dernier fonctionnaire prend, en cette qualité, la présidence de l'Assemblée et invite (3) M. *Lajoux*

nommé Adjoint, et présent à la séance, à prêter entre ses mains le serment prescrit par l'article 46 du Sénatus-Consulte, du 23 décembre 1852, précité.

(3) M. *Lajoux* répond à cette invitation, et, ayant levé la main droite, prête serment dans les mêmes termes.

En conséquence, (3) M. *Fagot Bernard* est déclaré installé dans les fonctions d'Adjoint au Maire de la commune de *Mauchon*.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par tous les membres de l'Assemblée.

Fait en double, à la mairie de *Mauchon*, le *vingt* août 1860.

Le Conseiller municipal 1^{er} inscrit,

Lajoux

L'Adjoint,

J. Mercier

Les Membres du Conseil municipal,

F. Bugeas

C. Couture



Le Maire,

Il n'empêche que malgré ces attaques, même s'il fut bonapartiste, à l'avènement de la République il épousera les idées nouvelles et en sera un des plus fidèles serviteurs. Son nouveau mandat de maire ira de 1878 à fin 1880. Mais pendant ces deux ans il va encore avoir de grands desseins pour Mouchan. L'entretien et le maintien des chemins praticables pour le développement économique de Mouchan seront son principal souci. L'instruction publique aussi qu'il favorisera de nouveau pour permettre au plus grand nombre d'acquérir le savoir. Il agira en grand bourgeois terrien avide que l'enseignement soit dispensé à tous. IL n'aura malgré sa culture de catholique fervent jamais l'idée d'installer une école religieuse. Il ne développera et favorisera que l'instruction publique.

Son souci de l'instruction publique va l'amener à lancer son plus grand projet, la construction d'une maison d'école et d'une nouvelle mairie. La république triomphante et les premières lois sur l'école ne pouvaient pas restées sans effet à Mouchan. Le 21 juillet 1878, le conseil municipal décide de construire sur une partie de l'ancien padouen du village une maison d'école et la mairie. L'école de Mouchan compte à ce moment là une moyenne de 30 garçons et de 27 filles scolarisés.

Le PV de la séance mentionne « selon les règlements que régissent la matière, les salles d'écoles doivent avoir une grandeur proportionnelle à 1 m² par élève. La salle actuelle n'a que 5,75 m de long sur 4,45 de large, soit une superficie de 25,58 m² lorsqu'elle devrait en avoir au moins 30 ; par conséquent elle est inférieure de 1/6 à la grandeur réglementaire. Le logement de l'instituteur est aussi beaucoup trop restreint. Il n'a que 3 pièces dont la plus grande n'a que 15 m² de superficie et la plus petite 4m². La grange est si petite qu'il lui est impossible d'enfermer une barrique de vin avec un voyage de bois. Il n'y a pas de lieux d'aisance; impossibilité d'en établir ni d'agrandir quoique ce soit de cette construction. Pour l'école des filles c'est encore pire.... » L'estimation du nouveau bâtiment est de 22500 francs. Les ressources de 13944 francs. Un déficit de 8556 francs est à combler.

Durant les deux ans que va durer la construction de l'école et de la mairie le casse tête des finances reviendra régulièrement. Mais les relations de Bernard FAGET feront que les députés gersois Jean DAVID et Charles FLOQUET obtiendront du Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes 8000 francs qui permettront au départ de Bernard que les travaux soit complètement payés.

Un autre sujet d'importance verra le jour et aura le soutien de la municipalité c'est la création de la ligne de chemin de fer de Condom à Riscle. Tracé qui fera couler beaucoup d'encre, puisque la rumeur publique parvenue jusqu'à nous prétendra que Bernard FAGET, profitera de son statut de maire et de propriétaire de la Terrade pour influencer le tracé pour qu'il traverse ses terres qu'il vendra pour réaliser ce chantier. Il est vrai que la gare est située assez loin du village. Mais Mouchan n'est pas seule dans ce cas là dans le Gers. Et à l'arrivée du train les lobbyings locaux seront efficaces. Il n'y a qu'à voir la carte du réseau gersois c'est un véritable chemin d'écolier. Mais malgré cela Bernard comprendra l'utilité pour l'économie locale de la présence du train sur la commune.





Mouchan La Mairie

Ses nombreuses relations tant locales que parisiennes vont le propulser sur le devant de la scène de haut fonctionnaire gouvernemental. En effet après avoir été un zélé fervent de l'Empire, notre homme acquis à la République, va obtenir un poste de Sous-Préfet à Tonnerre en 1880, lieu ou il ne se plaira pas et loin de Mouchan dont il est encore Maire. Il demandera et obtiendra sa mutation à Mirande, poste qu'il occupera du 15 décembre 1880 au 17 octobre 1887. Il aura pour mission notamment d'y combattre l'influence des Cassagnac. Mirande est si l'on oublie Tonnerre son premier véritable poste sous-préfectoral et il l'occupera pendant sept ans. A son départ la situation politique de l'arrondissement n'a guère changé. Il faut dire que le Gers à cette époque est au niveau national une exception. Alors que l'Empire est aboli depuis 1870, le Gers continue d'élire des députés bonapartistes jusqu'en 1893. A Paris les chroniqueurs parleront du Gers comme de la petite Corse continentale.

Pendant son mandat de Sous-Préfet à Mirande, Mouchan le verra revenir régulièrement dans la maison familiale (la maison Castaing) ou des fêtes et des bals seront donnés pour la bonne société. Jusqu'aux officiers commandant le régiment stationné à Mirande y viendront au retour des manœuvres, la troupe bivouaquant sur l'emplacement de la route de Vic. Qu'elle effervescence ces jours là à Mouchan.

Cette demeure à la façade de style 17-18^{ème}, située à proximité de la place, a appartenu au Marquis de MANIBAN, puis à Bernard FAGET.



Ministère
de l'Intérieur et des Cultes. *Copie.*

Le Président
de la République Française,

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur
et des Cultes,



Décète :

art. 1^{er}.

M. Fayet, licencié en droit, est nommé
sous-préfet de l'arrondissement de Combray
(Yonne), en remplacement de M. Desobry,
ancien sous-préfet de Soissons.

art. 2.

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé
de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 novembre 1880.

signé : Jules Grévy.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

signé : Cassin.

Pour copie conforme :

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

Le Chef du Bureau des Archives,

G. Derjardin

Ministère
de l'Intérieur.

République Française.

Le Président de la République Française,

Sur la proposition du Ministère de l'Intérieur,

Décète:
Art. 1^{er}.

ARCHIVES
NATIONALES

M. Fayet, Sous-Préfet de Mirandol,
est nommé Sous-Préfet de Céret (Département
Orientales), en remplacement de M.
Bonini, nommé Sous-Préfet de Grasse.

Art. 2.

Le Ministère de l'Intérieur est chargé de
l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 Octobre 1887.

signé: Jules Grévy.

Par le Président de la République:

Le Ministre de l'Intérieur,

signé: A. Fallières.

Pour copie conforme:

Le Directeur du Personnel et du Secrétariat,

Le Chef du Bureau des Archives,

en l'air

Sa mort à Mouchan passa inaperçue, même pas une évocation dans les registres des PV du conseil municipal, son action énergique, son sens du bien public, sa farouche volonté de réussir avait du laisser des traces et surtout de la jalousie et donc l'on s'efforça avec efficacité d'effacer des mémoires le travail laborieux qu'il avait fait pour Mouchan.

Aujourd'hui nous te rendons justice Bernard FAGET, tu retrouves ta place à Mouchan et nous te réhabilitons aux yeux de l'histoire et des Mouchanais, oui sans orgueil nous pouvons dire que tu fus notre « Baron HAUSSMANN ». Même ton tombeau dans notre cimetière était oublié, aujourd'hui tu passes de l'ombre à la lumière. Mouchan te doit sa modernisation et a sous les yeux encore aujourd'hui les réalisations que tu as voulu.

En donnant ton nom à cette place dont tu fus un des initiateurs et des concepteurs c'est l'ensemble des Mouchanais qui sont fiers de ce que tu as fait pour nous. Gloire à toi Bernard FAGET.



BERNARD FAGET

Analyse Graphogénéalogique

Jean BONIN

L'analyse d'une écriture ancienne, en l'occurrence celle de Bernard FAGET, donne une approche complémentaire d'un ancêtre.

Observation-analyse de l'écriture

L'écriture est assez stéréotypée pour l'époque où il était de bon ton de donner quelques courbures et envolées au graphisme. Joignant comme observation la taille moyenne de l'écriture et la proportion raisonnable des hampes et des jambages, nous pouvons en déduire certainement un tempérament assez réservé, d'une personne qui reste discrète, sachant respecter la hiérarchie.

Ce respect des convenances, se retrouve dans une mise en page soignée, respectant la forme, les alinéas, les distances : il est appliqué et méthodique. Mais en même temps cette tenue du texte, et sa clarté, sa progression, la précision de l'accentuation, sont l'illustration d'une discipline et d'une conscience professionnelle qui tiennent à être reconnues.

Le rythme de l'écriture qui est apparent dans le mouvement et également dans la forme, illustre une activité assez soutenue et régulière.

L'esprit de synthèse et une certaine efficacité apparaissent également au travers de cette écriture assez adroite et simplifiée, aux liaisons habiles, aux espaces bien répartis, plutôt rapide et vivante. Ces liaisons, la promptitude de certains traits lancés, montrent que le scripteur enchaîne facilement les idées et le raisonnement, voire qu'il n'est pas dénué d'arrière-pensées.

De nombreux mouvements en retour, le rythme assez constant et la proportion des corps de lettres dénotent un certain repli de la personnalité, effectuant régulièrement des retours sur soi, et donc limitant ses manifestations extérieures, socialement mais également sur le plan affectif et familial.

L'ensemble de l'écriture reste assez ferme, et si J. Bernard FAGET, sait rester à la place que lui confèrent ses fonctions, il est assez adroit et courageux pour affirmer ses opinions et assumer ses devoirs. D'ailleurs il lui paraîtra naturel d'attendre de ses collaborateurs la même rigueur que celle qu'il s'impose.

Mais en même temps, des ouvertures, certains signes de lyrisme (dans le geste type), la volonté de clarté évoquent ici une personnalité ayant une bonne capacité relationnelle, sachant user des bonnes manières, de souplesse et de diplomatie.

L'assez grande marge à droite et le texte butant parfois sur le rebord droit de la feuille sont significatifs d'un style de comportement assez direct. Les engorgements ponctuels du trait montre que le scripteur est un réceptif qui a du mal parfois à réfréner ses émotions et sa sensibilité; il voudrait parfois transmettre son zèle, mais, même si certains lassos et boucles (voir la signature en particulier) ont une certaine volonté captatrice, ceci ne reste que pure velléité. »

Document 2

Confidentiel.

Requêtes sur M^{rs} J. Bernara
(Nom et prénoms)

nom actuelle	Joséphine
et précédente	Création classe
nom au mariage	Amour Marie - P. Lefebvre - Bernara du mar
ou au décès l'ancien nom	de novembre 1811, mari de et resté que qu'on

Appréciation générale

1886.
A. Ducloux

...
de 1811 ...
établissement ...
satisfait

Confidentiel.
Renseignements sur M^r F. J. Bismarck
(Nouvel prisonnier)

Sous-Préfet à Caste

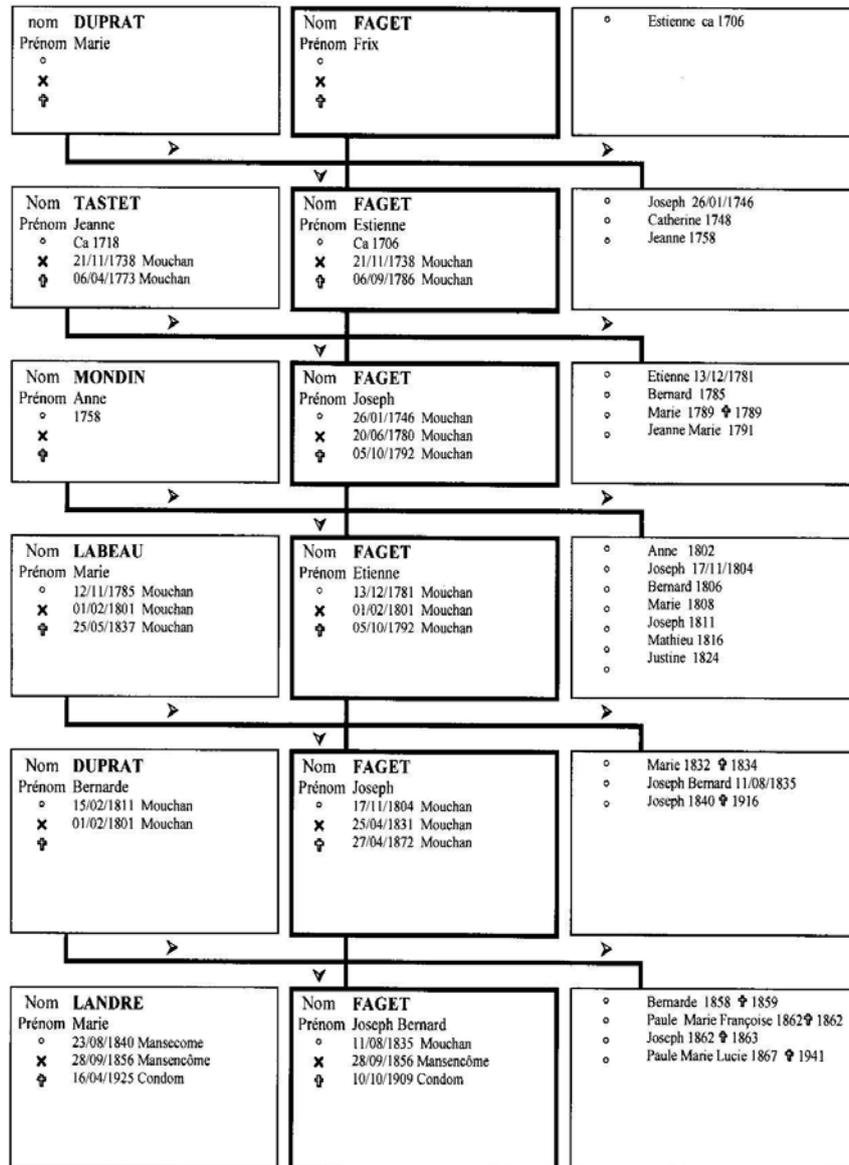
A été conseiller municipal et adjoint au maire
 le dimanche de Mouchon (Gers) depuis 1860. en
 l'absence dans la section administrative
 Libéré de tout service

(Circular stamp)

et de son fonctionnaire...
 laquelle...
 l'année 1877
 de Caste

BERNARD FAGET

Conjoint **Ascendant, Descendance directe. Frères et sœurs**



MOUCHAN, vue générale du site Clunisien.

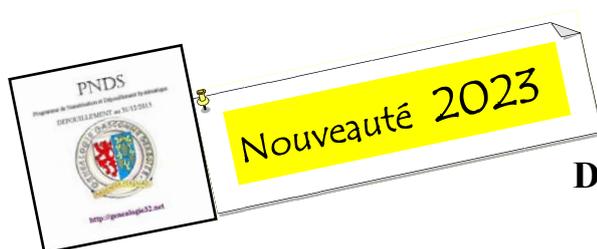


Documents photographiques et archives personnelles C.Sussmilch



PUBLICATIONS

2023 s'inscrit dans la continuité de nos publications et communications .



DVD Rom 2022

Par Yves TALFER

Edition	Paroisses/Communes	Naissances	Mariages	Décès	Total des actes
2021	349	385 520	146 923	272 153	804 596
2022	352	394 095	148 710	279 478	822 283
Différence	3	8 575	1 787	7 325	17 687

La grande majorité des bénévoles oeuvrent dans le cadre de VISAGE dont la base de données s'enrichit d'environ 50 000 actes chaque année. Celle du PNDG contient désormais 822 283 actes, et 352 paroisses ou communes dont 272 communes actuelles, soit 58% des 466 que compte le département du Gers, et aucun des 17 nouveaux cantons Gersois n'est oublié.

Les transcriptions et numérisations des paroisses suivantes figurent désormais dans l'édition 2022 du PNDS.

Cotes des registres	Paroisses / Communes	Actes
5 E 48bis	Azimont, Lambez (Auradé)	BMS 1677-1737
E 1747	Azimont, Lambez (Auradé)	BMS 1727-1766
E 1748	Azimont, Lambez (Auradé)	BMS 1767-1791
E Sup 612	Auradé	BMS 1649-1673
E Sup 613	Auradé	BMS 1674-1728
E Sup 614	Auradé	BMS 1729-1736
E 1740	Auradé	BMS 1737-1752
E 1741	Auradé	BMS 1753-1770
E 1742	Auradé	BMS 1771-1791
5 E 382	Maignaut (Maignaut-Tauzia)	BMS 1737-1789
E Sup 617	Endoufielle	BMS 1631-1667
E Sup 618	Endoufielle	BMS 1659-1662
E Sup 619	Endoufielle	BMS 1668-1699
E 1797	Endoufielle	BMS 1737-1755
E 1798	Endoufielle	BMS 1756-1773
E 1799	Endoufielle	BMS 1774-1791



Fourcès, Pont d'entrée et Tour de l'Horloge



Jean Noël Lafargue

DVD GGG 2023

DEPOUILLEMENT au 31.12.2022



Généalogie Gasconne Gersoise, 7 rue Aristide Briand, 33 230 COUTRAS

BON DE SOUSCRIPTION

*(à renvoyer accompagné du paiement par courriel ou par la poste
à Généalogie Gasconne Gersoise, 7 rue Aristide Briand, 33 230 COUTRAS*

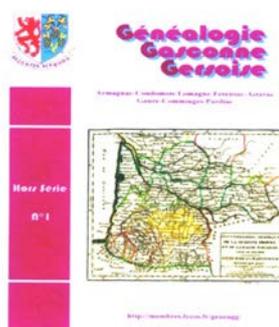
GGG Dépouillement au 31.12.2022 sera disponible pour les adhérents en souscription à 25€ jusqu'au 31.03.2023 - 30€ après.
Le DVD sera disponible fin Mars 2023.
Pour les adhérents ayant souscrit à une version antérieure le prix sera de 20€.

Adhérent N° :.....
NOM.....
PRENOM.....
ADRESSE.....
Code Postal..... VILLE.....
Tél Emel.....

CommandeExemplaire(s) du DVD ROM Dépouillement 2022

A..... le.....
Signature :

Hors-série N°1

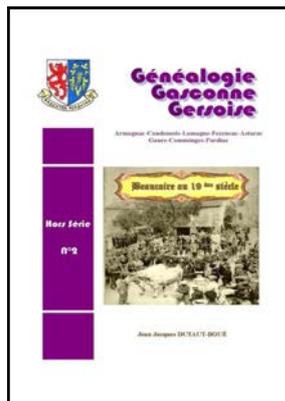


Il est le fruit d'une réflexion collective de vos administrateurs et revêt un double aspect:

- Celui d'un vade-mecum pour le généalogiste : l'objet de la première partie est la question du rapport entre la génétique et la généalogie et ensuite les particularités de la généalogie en Gascogne à partir d'exemples et d'illustrations pratiques . Il fait référence aux travaux publiés par notre association depuis l'origine.
- Celui d'un ouvrage de référence sur deux thématiques qui nous sont propres : le fait gascon et l'émigration. Enfin des annexes renseignent d'une manière précise sur le travail effectué. C'est un ouvrage toujours d'actualité pour les nouveaux adhérents qui veulent mieux connaître les ressources du GGG.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°2: Beaucaire au 19^{ème} siècle



« Comme tous les villages de notre région, Beaucaire a bénéficié tout au long du XIX^e siècle d'une évolution qui a transformé son aspect et bouleversé l'esprit de ses habitants.

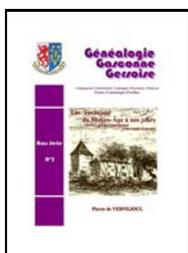
La lecture des registres des délibérations du Conseil Municipal, la consultation des archives diocésaines et de la série M des Archives Départementales du Gers, permet de découvrir un village en pleine mutation. On achète un presbytère que l'on reconstruit par la suite, on construit une maison d'école et une mairie, on rebâtit l'église, on perce une nouvelle avenue, on agrandit la place publique, on éloigne le cimetière du centre du village, la commune de Pardeilhan est rattachée à celle de Beaucaire et l'on établit des foires. Le commerce est prospère et la population s'enrichit peu à peu. Beaucoup de maisons neuves sont construites entre 1850 et 1885, comme en témoigne la matrice cadastrale.

L'ouvrage de Jean Jacques DUTAUT-BOUE est maintenant de nouveau disponible.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°3 : Les VERNEJOU du Moyen-Âge à nos jours

1090-2001 ! Neuf siècles que le nom de Vernejoul s'illustre en France, et particulièrement dans le Sud-Ouest. Au cœur du comté de Foix sous le règne de Roger II de Foix, apparut vers 1090 Roger 1^{er} de Vernejoul, chevalier, premier mailon connu d'une famille noble qui produisit plusieurs chevaliers et dont nous allons suivre la trace du XI^{ème} au XX^{ème} siècle.

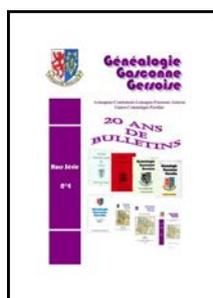


La descendance de Roger 1^{er} de Vernejoul, durant vingt-quatre générations connut de nombreuses vicissitudes, leur sympathie vis-à-vis de cathares les obligea à quitter la châtellenie de Vernajoul, leur terre d'origine ; puis, émigrés en Bas Limousin, ils adhèrent à la Réforme et durent s'exiler de nouveau vers des terres plus hospitalières vis-à-vis des huguenots, pour se fixer définitivement en Guyenne, au château de La Roque David. Ils eurent à y subir exactions et dragonnades au XVIII^{ème} siècle. Les ruines du château de La Roque- David à peine relevées en 1776, ils eurent à faire aux révolutionnaires. Trois fois bannie de ses terres, la famille de Vernejoul fournit un nombre important de serviteurs de l'Etat, tant militaires que magistrats, ainsi que bon nombre de ministres du culte, pasteurs ou prêtres. Fidèles à leurs origines chevaleresques et à leur devise « mieux mourir que se ternir », les Vernejoul s'attachèrent à ce que leur vie soit un « hymne à l'Eglise et à la Patrie ». **Mots clés** : *Généalogie, Noblesse, Comté de Foix et Gascogne, Catharisme, Protestantisme.*

Cet important travail de Pierre de Vernejoul - que nous publions en édition numérique - est issu de sa Thèse de Docteur en Histoire de l'Université Paris IV-SORBONNE (Ecole doctorale d'Histoire Moderne et Contemporaine) et donne en 2 Tomes et sur plus de 1 200 pages un éclairage nouveau sur 1 000 ans de l'histoire de France. (Nous avons adjoint à cette publication le travail que réalisait Pierre de Vernejoul, peu avant sa disparition, et qui portait sur « Le Duel du Pré aux Clercs » où s'illustrèrent d'Artagnan et un certain Bernajoux....)

Version numérique uniquement

Hors-série N°4 : 20 ans de bulletins



Le Hors-Série N°4 « 20 ans de bulletins » est disponible sous forme numérique (support CD uniquement). La vie de la Généalogie Gasconne Gersoise est ponctuée depuis 1991 par la parution trimestrielle du bulletin.

Au 1er trimestre 2012, 78 bulletins ont été publiés. Mettre à la disposition de nos adhérents sous forme numérique ce fonds éditorial est l'un des objectifs poursuivis par notre association.

Pour ce travail de numérisation nous avons volontairement supprimé certaines pages maintenant obsolètes (liste des adhérents, état du dépouillement...) ou publiées par ailleurs comme les Questions/Réponses.

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution.

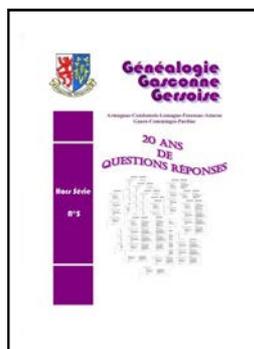
Version numérique

Hors-série N°5 : 20 ans de Questions Réponses

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution. Depuis maintenant plus de 25 ans , le service recherche, d'abord animé par Jean Claude BRETTE, et maintenant par Mle FRANZIN ET Mr BAQUÉ répond aux questions posées par les adhérents.

De 1991 à 2012, plus de 2 100 questions ont été posées. Toutes ces questions n'ont pas trouvé de réponse mais le taux de réussite s'établit cependant à 65%.

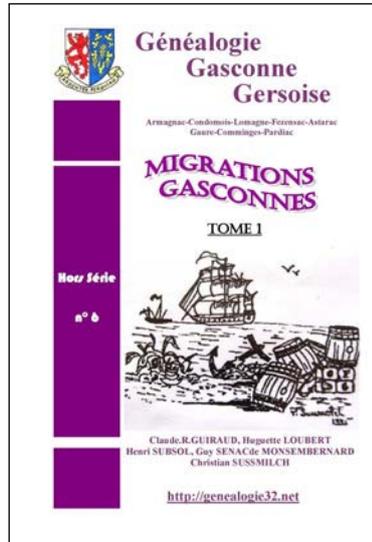
Pour l'exploitation de cette publication-uniquement disponible sur CD-ROM-Il vous faut disposer d'Acrobat Reader X (*disponible gratuitement en téléchargement sur le site <http://www.adobe.com.fr>*). Une fois le programme lancé, cliquer sur « Edition »(barre du haut) puis « Rechercher ». La simple indication du patronyme dans la case « Rechercher » renvoie au nom de famille convoité dans la mesure où ce nom est présent dans la base.



Version numérique

Hors-série N°6 :
Migrations Gasconnes

Tome 1



SOMMAIRE	
<i>Autour de l'émigration Gersoise en Amérique</i>	7
<i>L'odyssée de Pierre Loubère</i>	14
<i>Émigration gersoise en Amérique au XIX^{ème} siècle</i>	32
<i>De St Michel à St Michel la vie agitée d'Antoine Théroux</i> ..	43
<i>Les Gaston de Mauvezin</i>	61
<i>Les migrations gasconnes : Le Québec et la place royale</i>	65
<i>Aux-Aussat et Lannefrancon</i>	74
<i>Regards sur la généalogie Québécoise</i>	80
<i>Une lettre de Frontenac : gouverneur du Canada</i>	87
<i>L'émigration des Barcelonnettes</i>	97
<i>Les orgues CASAVANT</i>	100
<i>54 pionniers Gascons au Québec</i>	105
<i>Passagers pour les Isles au départ de Bordeaux 1717-1787.</i>	111
<i>Gascons aux Antilles au XVIII^{ème} siècle</i>	114
<i>Émigration protestante du Fezensaguet au XVII^{ème} siècle</i>	116
<i>Programmes de recherche</i>	119

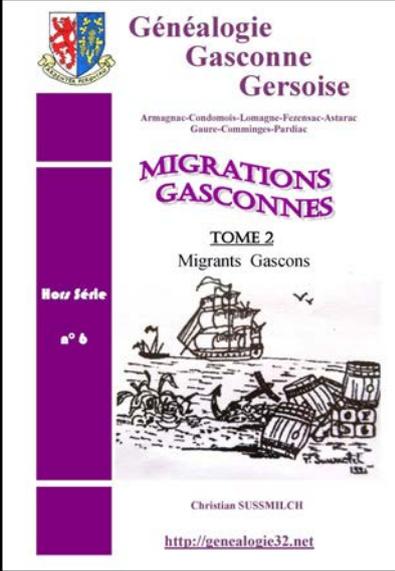
Cet ouvrage fait le point des études menées sur les différentes migrations qu'a connues la Gascogne en général et le Gers en particulier depuis le 17^{ème} siècle.

Certaines études sont d'ordre général et d'autres plus centrées sur les migrants et leur histoire personnelle. Nous avons décidé de publier un premier Tome plus axé sur les questions générales des migrations des Gascons. Ainsi un deuxième Tome portera sur les parcours individuels ou collectifs des différents acteurs et établira et renverra à une base de données numérique facilitant la recherche.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°6 : Migrations Gasconnes

Tome 2

	SOMMAIRE	
	I Destins collectifs	<i>p 7</i>
	Les migrants gascons	<i>p 9</i>
	Extrait du Livre de Compte de Jean LAPLACE	<i>p 11</i>
	Lotois dans les Isles d'Amérique	<i>p 13</i>
	Gascons à l'île Bourbon	<i>p 25</i>
	Liste des pionniers Canadiens venus du Gers	<i>p 33</i>
	Soldats Gascons de Montcalm	<i>p 43</i>
	II Destins individuels	<i>p 51</i>
	LAGOURGUE à l'île Bourbon et migrants Gersois	<i>p 53</i>
	DUPATY	<i>p 67</i>
	MONBETON- BOUROUILLAN	<i>p 87</i>
	CAZENOVE	<i>p103</i>
	DUTREY- DELUC un gascon au Chili	<i>p115</i>
	Baptême d'un indien à Montégut- Bourjac	<i>p116</i>
	GENDRE	<i>p117</i>
	SAINT ARROMAN	<i>p119</i>
	LABATUT seigneur de l'île de la Tortue	<i>p125</i>
	LABORDE à Madagascar	<i>p129</i>
	DASTE un général gascon en Equateur	<i>p134</i>
	TACHÉ au Canada	<i>p137</i>
	LAMOTHE- CADILLAC	<i>p145</i>
	FAGET de Berdoux à la Nouvelle Orléans	<i>p151</i>
	GASTON	<i>p173</i>
	Alexandre de COPPIN de LAGARDE	<i>p179</i>
	Autres Gersois Migrateurs	<i>p186</i>
	Dictionnaire Biographique de Louisiane	<i>p187</i>

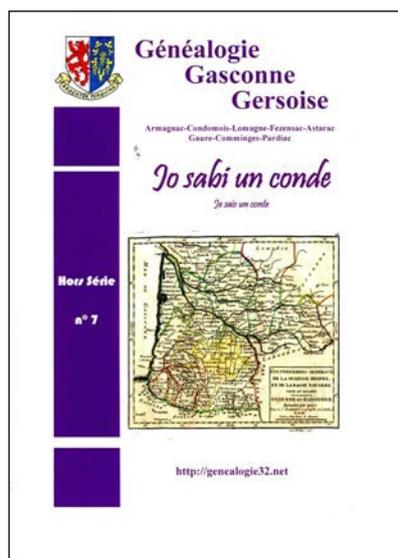
Dans la continuité du Tome 1, ce deuxième ouvrage rend compte des investigations qui ont pu être faites concernant de nombreux gascons. Ce Tome 2 s'il donne un inventaire des gascons partis en Louisiane (p 187) donne de nombreuses informations sur les parcours individuels des familles LAGOURGUE, DUPATY, LABATUT, FAGET, TACHÉ, LABORDE... qui sont souvent surprenants. Bien sûr le présent volume est loin d'être exhaustif mais il peut constituer un bon levier pour de futures recherches puisqu'il renvoie aussi à de nombreux sites internet dispensateurs d'informations généalogiques.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°7 :

Jo sabi un conde

/ *Je sais un conte*



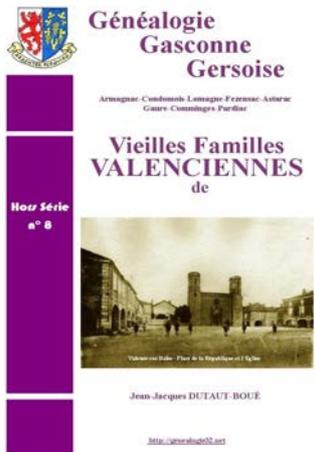
SOMMAIRE	
Contes et Légendes de Gascogne	P 9
La flahuto	P 15
Lo lop malau	P 19
L'Estene habile	P 21
Le loup perdu	P 26
Johan lo Pigre	P 29
La Guerre des Escargots	P 35
Charivari à Lectoure	P 45
La Messa de las Hautamas	P 47
Lo Viatge deu Joanot	P 49
La Leçon deu Joanet	P 53
Aux cadets de Masseuba	P 54
Lo vente deu Baptista	P 59
Las Duas Luas	P 60
Tres Grenadiers	P 61
Los Enemics	P 62
Nord et Mejorn	P 63
Lo.....	P 64
Las set Beras Damaiselas	P 65
La Prima	P 67
L'Estiou	P 69
L'Aoutou	P 71
L'Youèr	P 73
La cigalo A la Hourmic	P 76
Carnaval es arribat	P 78
Adiu praube Carnaval.....	P 80
Biello Glèyso dé Boupillon	P 82

Elie DUCASSE pendant des années a assuré la diffusion de textes gascons, souvent issus de BLADE, avec leur traduction. Nous mettons maintenant à disposition un ensemble de texte en bilingue ce qui permet de mieux appréhender l'âme Gasconne.

Avec la complicité de Jean Jacques DUTAUT-BOUE et de Mr FURCATTE nous vous proposons une version sonore de textes qui complètent cet ouvrage.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°8 : Vieilles Famille de VALENCIENNES

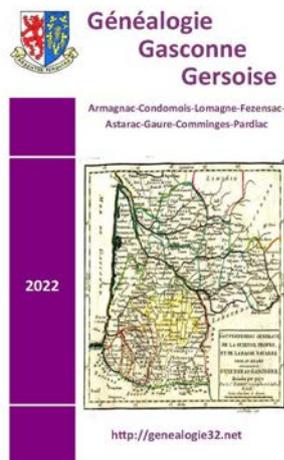
 <p>Généalogie Gasconne Gersoise <small>Armagnac - Condomois - Lomagne - Fermanac - Astillac Gers - Comminges - Parthenay</small></p> <p>Vieilles Familles VALENCIENNES de</p> <p><small>Hors Série n° 8</small></p> <p><small>Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ</small></p> <p><small>http://www.genealogie2.net</small></p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <table border="0"> <tbody> <tr> <td>Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Janicot</td> <td style="text-align: right;">P. 11</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 2 SOUNES, LAPEYRERE, DUBARRY à La Bourdille</td> <td style="text-align: right;">P. 21</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille</td> <td style="text-align: right;">P. 27</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 4 LADOIX du Naut</td> <td style="text-align: right;">P. 35</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 5 BOUE, TRUAU, CRESPIN, au Hillot</td> <td style="text-align: right;">P. 45</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 6 LAUZIT à Gèbra</td> <td style="text-align: right;">P. 53</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 7 SOMMABERE à Puysegur</td> <td style="text-align: right;">P. 59</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS</td> <td style="text-align: right;">P. 67</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 9 THORE à Miran, LAPEYRERE Miran et Gutchon</td> <td style="text-align: right;">P. 81</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Androumit</td> <td style="text-align: right;">P. 89</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon</td> <td style="text-align: right;">P. 99</td> </tr> </tbody> </table>	Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Janicot	P. 11	Cahier N° 2 SOUNES, LAPEYRERE, DUBARRY à La Bourdille	P. 21	Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille	P. 27	Cahier N° 4 LADOIX du Naut	P. 35	Cahier N° 5 BOUE, TRUAU, CRESPIN, au Hillot	P. 45	Cahier N° 6 LAUZIT à Gèbra	P. 53	Cahier N° 7 SOMMABERE à Puysegur	P. 59	Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS	P. 67	Cahier N° 9 THORE à Miran, LAPEYRERE Miran et Gutchon	P. 81	Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Androumit	P. 89	Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon	P. 99
Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Janicot	P. 11																						
Cahier N° 2 SOUNES, LAPEYRERE, DUBARRY à La Bourdille	P. 21																						
Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille	P. 27																						
Cahier N° 4 LADOIX du Naut	P. 35																						
Cahier N° 5 BOUE, TRUAU, CRESPIN, au Hillot	P. 45																						
Cahier N° 6 LAUZIT à Gèbra	P. 53																						
Cahier N° 7 SOMMABERE à Puysegur	P. 59																						
Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS	P. 67																						
Cahier N° 9 THORE à Miran, LAPEYRERE Miran et Gutchon	P. 81																						
Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Androumit	P. 89																						
Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon	P. 99																						

A travers les nombreux actes notariés compulsés et étudiés, Jean- Jacques DUTAUT-BOUÉ a su faire ressortir les us et coutumes d'un monde certes disparu mais qui nous interpelle encore. Il met en évidence la rigueur et le souci de la transmission qui apparaissent dans les actes de mariage notamment, moment où les partages et les arrangements commençaient. Les plus jeunes quittaient tôt la maison familiale, le droit d'aînesse subsistant, la mobilité était relative, souvent d'un canton ou d'un village à l'autre.

Comme l'auteur l'indique en conclusion : « Le Code civil de 1804 et la Révolution française n'ont rien changé à la structure sociale de notre canton. L'essentiel des comportements sociaux s'est pérennisé au XXème siècle ». Merci encore à Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ pour la présente contribution, et en rappelant le Hors Série N°2 *BEAUCAIRE au XIXème siècle* qu'il a consacré à son village.

[Version imprimée](#)

2022



Sommaire

<i>Le mot du Président</i>	P 5
<i>Assemblée Générale du 17 octobre 2021</i>	P 7
<i>Activité des sites du G.G.G. en 2020-2021</i>	P 18
<i>Etat actuel des dépouillements du PNDS</i>	P 22
<i>Violences et délinquances dans le Gers</i>	P 49
<i>Héraldique et Généalogie</i>	P 66
<i>Noces à Beaumontville</i>	P 73
<i>Gascons à CETTE</i>	P 75
<i>Dessine moi un arbre</i>	P 78
<i>Publications</i>	P 82+
<i>Maisons Rurales du Gers au XVIIIeme</i>	P 97
<i>Transcription</i>	P 103
<i>L'écriture du XVI^{ème} au XVIII^{ème}</i>	P 105
<i>Juris-Prudence</i>	P 108
<i>Entraide</i>	P 110
<i>La Gascogne (Notes historiques) : Esplavis...</i>	P 113
<i>Blog Blogue</i>	P 125
<i>Quoi de neuf?</i>	P 127
<i>Ce que vous devez savoir</i>	P 132

L'édition annuelle, millésime 2022, est maintenant disponible.

Les millésimes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 sont encore disponibles jusqu'à épuisement des stocks.

[Version imprimée](#)

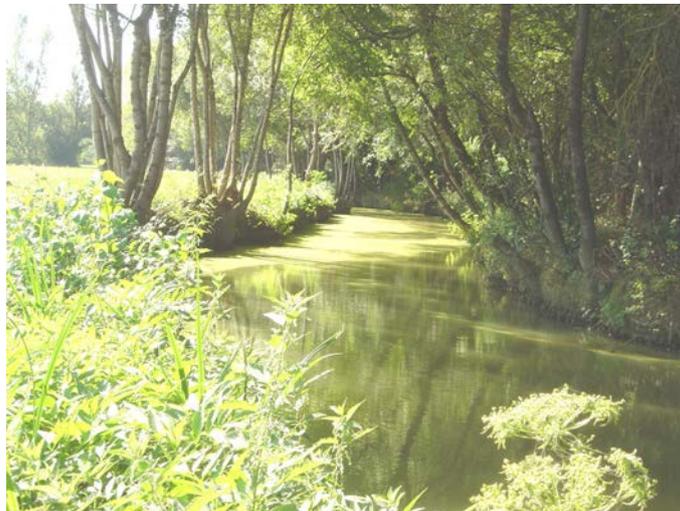


Nos publications

No
Ce
RE

Pour commander un ouvrage :

- accéder sur notre site à la rubrique
- et cliquer, en fin de rubrique, sur [commande](#)



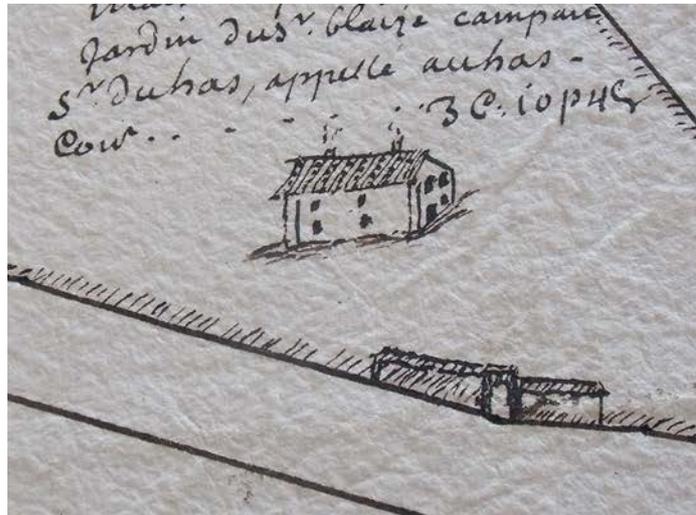
Du côté de Vopillon sur l'Osse cliché CS

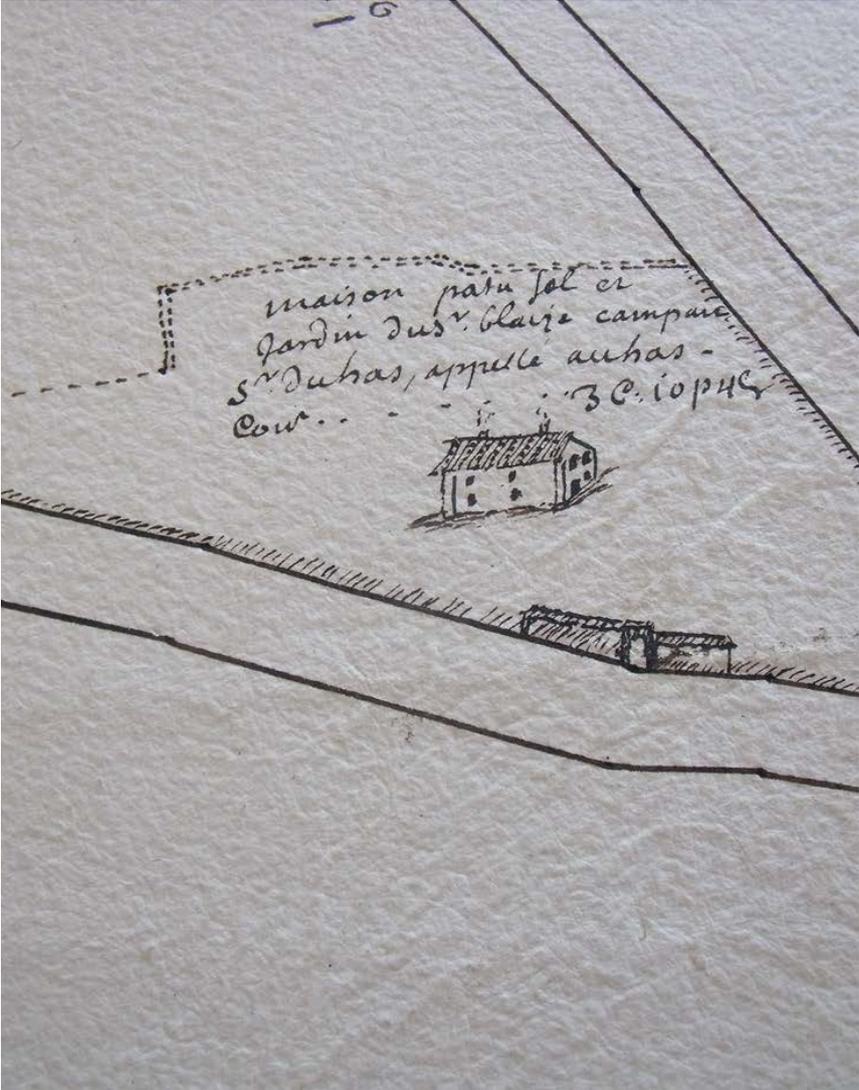
MAISONS RURALES DU GERS au XVIII^{ème} siècle.

Par Jean Jacques DUTAUT-BOUE

Cette nouvelle rubrique est consacrée au patrimoine gersois du XVII^{ème} siècle. Jean Jacques DUTAUT-BOUE nous invite à mieux connaître les caractéristiques de notre environnement et notamment des caractéristiques particulières des maisons gasconnes rurales.

Photo 2943: il s'agit d'un dessin provenant du plan terrier de Gimont datant du XVIII^{ème} siècle, conservé aux archives municipales de la ville, que m'a très aimablement communiqué Jacques Lajoux. La maison représentée ici est d'un type très commun dans cette région du Gers et même dans d'autres zones du département. Nous sommes devant une habitation à étage à façade sous pignon et au toit à deux pentes. L'édifice a été édifié par une famille riche puisqu'il dispose d'assez nombreuses fenêtres au rez de chaussée et à l'étage. Nous sommes devant un témoignage précieux montrant l'encrage et la persistance d'un type de bâti rural qui s'est conservé jusqu'à nos jours.





HERALDIQUE ET GENEALOGIE

Docteur Roger BOURSE

La lecture des armoiries

Savoir lire des armoiries était autrefois le premier stade indispensable de leur reconnaissance. La difficulté est de degré différent selon que l'on se trouve en présence de la représentation d'un écu ou de son blasonnement.

Dans le premier cas, le plus fréquent, il était nécessaire autrefois de le "blasonner". Le blasonnement, c'est-à-dire la description d'un écu en langage héraldique {opération qui s'apparente au thème en langue étrangère) suppose des connaissances approfondies de vocabulaire et surtout de "syntaxe" héraldique. Ce handicap a paru insurmontable à certains; il n'a pas peu contribué à écarter la science héraldique des recherches historiques. Aujourd'hui, grâce aux progrès et à la facilité de la reprographie moderne (photocopie et scanner), représenter des armoiries est devenu facile, et la connaissance du langage héraldique devient superflue pour le non spécialiste.

Dans le deuxième cas, la difficulté consiste à se représenter un blason d'après sa description; elle est similaire à une version, et beaucoup plus facile pour peu que l'on dispose d'un vocabulaire du blason et d'un minimum de connaissances facilement acquises. Il faut la résoudre, si l'on utilise des sources narratives (comme par exemple certains dictionnaires généalogiques sans illustrations, ou certaines listes telles que celle qui figure dans l'histoire de la Gascogne de l'abbé Monlezun).

L'identification des armoiries anonymes

C'est là tout l'intérêt de la découverte d'armoiries, mais aussi le problème le plus délicat à résoudre. Au risque de décevoir, disons qu'il est rarement résolu.

Lorsqu'un écu est documenté et compte tenu des remarques qui précèdent, il faut se souvenir de deux choses. Il n'est pas d'abord certain que le personnage auquel il est rattaché ait toujours utilisé le même. D'un autre côté, le même personnage pourvu sur un autre document d'un écu différent n'est pas forcément un homonyme qui lui est étranger.

Mais que faire dans le cas le plus fréquent où l'on se trouve confronté à un écu anonyme ? Sauf dans les cas où, pour diverses raisons, l'identification est précieuse et où l'on ne peut que conseiller le recours à un généalogiste professionnel, trois démarches peuvent être envisagées:

Si l'on est dans le cas favorable d'un personnage supposé noble, le recours à l'armorial de Rietstap peut amener la solution.

Si l'on n'a aucun renseignement, on pourra rechercher dans un dictionnaire reclassant les armoiries à partir de leurs principaux meubles, et donnant le nom des familles qui les ont utilisés. On peut consulter le dictionnaire de Renesse (qui n'est qu'une table de l'armorial de Rietstap). Mais il est évident qu'aucun dictionnaire ne peut prétendre être exhaustif. Il faut également savoir que les recherches dans ces dictionnaires sont difficiles, car aucun consensus ne s'est établi pour un classement logique des armoiries ce qui rend impossible pour le moment le traitement des informations héraldiques par l'informatique.

Enfin, une dernière possibilité donnée aux généalogistes amateurs est le secours apporté par les cercles généalogiques; ils peuvent également interroger la Société française d'Héraldique et de Sigillographie *m.J.* Mais dans ce domaine, la patience est de rigueur. Heureusement, c'est là une vertu que les généalogistes ont coutume de pratiquer!

Pour en savoir plus

On peut classer les ouvrages d'héraldique en plusieurs catégories, selon qu'ils traitent de l'art et de la science du blasonnement proprement dit, de la reconnaissance des armoiries ou qu'ils fournissent des listes ou catalogues de blasons. Ces derniers, appelés armoriaux, sont très recherchés et généralement d'un prix élevé.

Il n'est pas bien sûr possible d'en dresser ici une liste, même partielle. La meilleure bibliographie relative à la question a été éditée par Gaston Saffroy et poursuivie par Geneviève Saffroy (14). Un des nombreux mérites de cette oeuvre est de donner la côte des ouvrages référencés à la Bibliothèque nationale.

Parmi les nombreux ouvrages techniques traitant du vocabulaire ou de la grammaire héraldiques, nous citerons seulement le "Petit dictionnaire des termes du blason" de Jean-Marie Thiébaud (Ed. Marque-Maillard, 1982) et surtout le "Dictionnaire héraldique" de Georges de Grayencour (Ed. Christian, 1985).

Avec l'opuscule de la collection "Que sais-je ?" intitulé "Le blason" (n°336), trois ouvrages relativement récents ont pour sujet l'héraldique en général : "Le grand livre de l'héraldique" de Neubecker (Ed. Bordas, 1981), le "Manuel du blason" de Galbreath et Jéquier (Ed. Spes, 1977) et surtout le "Traité d'héraldique" de Michel Pastoureau (Ed. Picard).



Armagnac



Batz de Castelmoré



Pomes



Montluc



De Galard



Xaintrilles



Vignoles



Le Site incontournable du GGGéiste :

<http://genealogie32.net/>



ENTRAIDE

Les adhérents disposent pour leur recherche de plusieurs sources.

- Le Hors série N°5 (*voir page 46*) permet de consulter 20 ans de questions–réponses formulées par les adhérents. Cette compilation publiée au format PDF est facilement exploitable et évite au chercheur de perdre du temps et capitalise sur un travail déjà accompli.

- L'édition du DVD ROM des dépouillements à jour au 31.12.2021 et bientôt au 31.12 2022 (*voir le bon de souscription p 41*).

- la publication des arbres agnatiques et cognatiques sur notre site et dans le bulletin

- l'utilisation des forums et des blogs sur notre site

- L'application **VISAGE** (*elle permet de faire les recherches directement dans les paroissiaux jusqu'en 1792 et par l'intermédiaire des tables décennales jusqu'en 1892 de retrouver la date exacte de l'acte recherché dont on peut demander une photo numérique par le biais du formulaire d'entraide*).

Dans la rubrique : **Adhérents du GGG - Service d'entraide**, vous trouverez un formulaire de demande de reproduction numérique d'actes pour la période postérieure à 1792.

Deux types d'actes sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de recherche.

Actes issus des registres paroissiaux ou d'Etat-Civil :

Par courriel une photo numérique de l'acte demandé vous sera transmise .Une seule recherche sera faite pour les personnes authentifiées sur le site mais non encore membres du G.G.G. Pour les adhérents et devant le succès de la formule les demandes sont limitées à 5 par mois et par adhérent. Afin de faciliter le fonctionnement du service seules seront traitées les demandes comportant la dat , le lieu, et la nature précise de l'acte

Actes issus des registres notariaux

Nous privilégions le traitement des demandes comportant le plus de précisions possibles (*actes, date, lieu, notaire...*).

Vous trouverez donc ci-après les questions posées par nos adhérents (*questions auxquelles une réponse n'a pas nécessairement encore été donnée*).

Par le biais du blog ou du forum vous pouvez demander le détail des réponses obtenues à ces questions.

Pour une demande sur notre service d'entraide Internet :
<http://www.genealogie32.net> Rubrique : **Adhérents du GGG**

° [Service d'Entraide](#)

Compléter le formulaire qui vous est proposé avec le plus de précisions possibles. Ainsi vous faciliterez le travail et permettrez d'avoir plus rapidement une réponse.

On pourra consulter l'ensemble des demandes de l'année en cours et des années antérieures sur notre site Internet Rubrique :

Adhérents du G.G.G.

Télécharger

[Télécharger un bulletin](#)

LA GASCOGNE

NOTES HISTORIQUES

par Yves TALFER et Christian SUSSMILCH

Le GGG a acquis récemment les 23 tomes d'un ouvrage intitulé « *Notes historiques sur la Gascogne* », datant de 1920 mais n'ayant jamais été publié.

IL est le fruit des très longues années de recherche notamment aux Archives Nationales menées par Jean Paul de LACAVE LA PLAGNE BARRIS, ancien Président de la Cour de Cassation, grand officier de la Légion d'Honneur, qui ont été mises en ordre par Alexis-Cyprien LACAVE LA PLAGNE BARRIS et en partie dactylographiées par Henriette DEPIED. Il va sans dire que le fruit de cet énorme travail n'est pas disponible aux Archives Départementales du GERS.

Ce manuscrit d'une dizaine de milliers de pages est maintenant numérisé et mis en ligne sur notre site à l'intention des adhérents du G.G.G. qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur l'histoire de la Gascogne ou découvrir de nombreux détails sur les grandes familles ou les localités du GERS. Il n'est pas envisagé d'en faire une version imprimée dont le coût serait prohibitif. Par contre nous commençons avec ce N° la publication de certains extraits. Actuellement, la table alphabétique sommaire de tous les noms cités, institutions, patronymes, toponymes ou rubriques diverses, a été chargée en priorité sur notre site, il s'agit d'un simple extrait du tome 22. Illustrant bien l'importance du travail des auteurs elle permet de se faire une première idée de l'ensemble de l'ouvrage. Une table des matières très détaillée (elle occupe plus de 500 pages), constitue le tome 23.

La collection n'est hélas pas complète, quelques parties occupant ensemble plusieurs centaines de pages sont absentes, nous espérons pouvoir combler ces lacunes.. Comme d'habitude, vous pouvez consulter ("clic gauche") ou télécharger ("clic droit" + "enregistrer sous..") les documents ci-dessous, mais attention, ils sont volumineux et leur téléchargement prend du temps.

Table alphabétique sommaire

- Tome 1 : de ABBADIE à ASTARAC
- Tome 2 : de ASTARAC à BASSOUES
- Tome 3 : de BASSOUES à BEAUDEAN et BEZOLLES (nd)
- Tome 4 : de BEAUHAS et BEZOLLES à CAMPANÈS (nd)
- Tome 5 : de CAMPEILS à CHASTENET (il manque le début)
- Tome 6 : de CHASTENET à ECOLES
- Tome 7 : de ECOLES à FLAREMBEL
- Tome 8 : de FLAMARENS à HAGEDET
- Tome 9 : de HAGET à LANNES
- Tome 10 : de LAMOTTE-POUY à LOISSAN et LOMAGNE
- Tome 11 : de LOMAGNE à MASSENCÔME
- Tome 12 : de MASSENCÔME à MONLUC
- Tome 13 : de MONNAIE à MONTESQUIOU
- Tome 14 : de MONTESQUIOU à ORNANO
- Tome 15 : de ORNEZAN à POISSY
- Tome 16 : de POLASTRON à REVIGNAN (il manque la fin)
- Tome 17 : de RIBAUTE à SAINTE-DODE (il manque le début)

- Tome 18 : de SAINT-ELIX à SAUBOMEA
- Tome 19 : de SAUMONT à TAILLAC
- Tome 20 : de TAILLE à VICBIL
- Tome 21 : de VIC-FEZENSAC à SIÈGE D'ORLÉANS
- Tome 22 : MINUTES DES NOTAIRES , TABLE ALPHABETIQUE
et SOMMAIRE
- Tome 23 : TABLE DÉTAILLÉE

Nous reproduisons au cours de ces N°s quelques notes historiques. Comme on peut le constater si ces nombreuses notes concernent l'histoire, elles ne sont pas dissociées de l'histoire des familles, donc de la généalogie. On verra que ces notes sont très documentées et renvoient vers d'autres sources qui peuvent être d'un grand intérêt pour le chercheur. Si d'aventure lors d'une foire au vieux papiers vous découvrez un des exemplaires qui nous manquent , signalez-nous le, nous pourrons ainsi compléter cet ensemble.

Escorial

Amaury d'Escorail servait aux guerres de Gascogne de 1338 à 1341. (*comptes du Drach 20634. 251*).

- certificat de garde marine pour le chevalier d'Escoria, déclaré par Monsieur de Machault. (*archives de Versailles E 849*).

- Gauthier d'Escorial seigneur de Montgeroult et Oise en 1789. (*archives de Versailles E 1036*).

BLOG

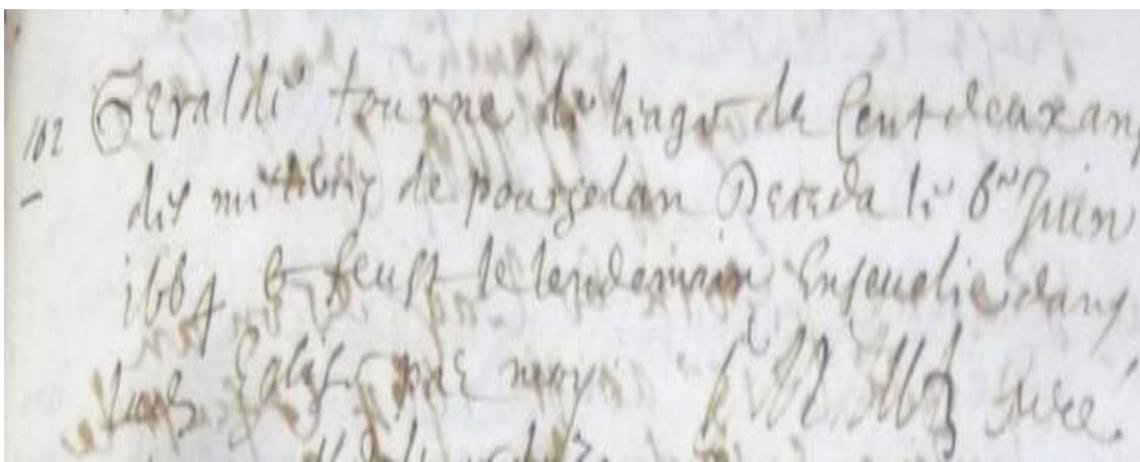
BLOGUE



Le blog (blogue aussi cybercarnet) est une partie de notre site web qui permet à nos membres de publier régulièrement des articles, certes succincts, et de rendre compte de l'actualité de leurs recherches ou trouvailles généalogiques. A l'exemple d'un journal de bord ces « billets » sont datés et identifiés et se succèdent du plus récent au plus ancien.

La possibilité pour chaque membre du GGG de créer son blog et de communiquer ainsi avec les autres adhérents est une bonne opportunité à saisir par chacun d'entre nous. (voir N°s précédents)

Extrait du registre 32119_01, cliché 40/100 (mairie d'EAUZE,



BMS 1661-1668) cet acte de décès :

Geralde TOURNÉ de l'âge de cent deux ans des métairies de POUCHELAN décéda le 6 Juin 1664 et fut le lendemain enseveli dans la dite église par moi (signature illisible) Curé

QUOI
DE
NEUF ?

Par Yves TALFER



Vous trouverez ici la liste des nouvelles pages qui viennent d'être modifiées ou ajoutées à notre site, ainsi que celle des documents récemment mis à la disposition des souscripteurs de VISAGe.

Un grand merci aux importateurs de ces documents dont beaucoup ne se trouvent pas aux AD du Gers.

Le 30/03/2023 il y avait **585 076** actes indexés dans VISAGe.

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 573 Ste Christie d'Armagnac BMS 1741-1750 (24/03/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2349 Mazère-Campeils BMS 1662-1699 (09/03/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre AM-E Sup 25240 Scieurac (Condom) BMS 1676-1792 (06/03/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2350 Mazère-Campeils BMS 1701-1792 (02/03/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 794-2 Barran (La Castagnère) BMS 1724-1737 (01/03/2023)
- Site public : modification de la page "Adhérer au G.G.G." et mise en place du module de paiement en ligne.
- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 334 Lartigue et Cachan BMS 1761-1791 (21/02/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2338 Lartigue et Cachan BMS 1700-1760 (18/02/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 572 Ste Christie d'Armagnac + l'Hopital de Ste Christie BMS 1731-1741 (04/01/2023)
- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 419-1 Miradoux BMS 1755-1773 (26/12/2022)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2345 Lartigue - Lagouarde BMS 1721-1791 (19/12/2022)
- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 300 Lartigue - Lagouarde - Aulin - Sansan - Traversere BMS 1736-1792 (08/12/2022)



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

GÉNÉALOGIE GASCONNE GERSOISE, est une association régie par la loi de 1901. Enregistrée à la sous-préfecture de CONDOM le 2 Décembre 1991. Son siège Social est situé à l'Abbaye de Flaran, 32310 Valence-sur-Baïse.

Tout courrier postal doit être impérativement adressé à l'adresse de gestion :

Généalogie Gasconne Gersoise
c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
7 rue Aristide Briand
33230 COUTRAS

Présidente honoraire : Madame GAZEAU

Membres du Conseil d'Administration

Mrs Guy PECHBERTY, Christian SUSSMILCH, Jean Jacques SUSSMILCH, Yves TALFER,

Membres du Bureau

Président	M. SUSSMILCH Christian
Vice Président	M. PECHBERTY Guy
Secrétaire/Trésorier	M.SUSSMILCH Jean-Jacques

Responsables des services

Recherches	Mr BAQUÉ
Publications du G.G.G.	M. SUSSMILCH Christian
PNDS (Programme de Numérisation et Dépouillement Systématique)	M.TALFER, SUSSMILCH Christian
Webmestre	M.TALFER

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Conseil d'Administration	Formation VISAGe	23 mars 2023
Conseil d'Administration	Formation VISAGe	23 juin 2023
Assemblée Générale	Formation VISAGe	15 octobre .2023
Conseil d'Administration	Formation VISAGe	23. novembre .2023

Les Formations prévues à **VISAGe** ou aux autres développements sur Internet se dérouleront au Golf d'Embats à Auch l'après-midi à partir de 14h30.

- participation limitée à 10 personnes par séance pour faciliter un suivi individuel.

- porter son ordinateur avec «ses problèmes».

- la fiche d'inscription est disponible en téléchargement sur notre site (rubrique *Adhérents du GGG* : **Demande de Formation**).

- possibilité de covoiturage à partir de la gare d'Auch

Parution du Bulletin en 2023

N° 121 Mars 2023	N° 122 Juin 2023
N° 123 Octobre 2022	N° 124 Décembre 2023

Les dates ci-dessous sont données à titre purement indicatif; nous essayerons de les tenir autant que possible.

Cotisations pour l'année 2022 / 2023

Membres actifs : avec bulletin numérique 30 € (couple 40 €)
avec 1 livre imprimé/an par poste 45 € (couple 55 €)

supplément pour accès à VISAGE 1ère inscription 50 € en-
suite 30 €

Membres donateurs : 90 €
Membres bienfaiteurs : à partir de 100 €

Correspondance :

— Pour recevoir une réponse:

- 1. Joignez une enveloppe timbrée avec votre adresse.
- 2. Rappelez vos coordonnées sur votre lettre ainsi que votre numéro d'adhérent
- 3. Ne traitez qu'un seul sujet par feuille, sur son recto exclusivement; et non dans le corps de la lettre.

Les articles contenus dans ce bulletin sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Leur reproduction, même partielle, est interdite sans leur autorisation.

Les dépouillements sont consultables:

- aux Archives Départementales du Gers,
- sur le site du G.G.G. <http://genealogie32.net/>
- dans les Mairies,
- à la Bibliothèque Nationale ,
- la Maison des Associations de Mauvezin tél : 05 62 58 39 04).

Publications disponibles

Versions Imprimées

- Hors Série N°1 et 2 l'exemplaire franco 15 € -
- Hors Série N° 6, 7 et 8 l'exemplaire franco 15€
- GGG volume annuel 2014 , 2015, 2016 , 2017, 2018, 2019 2020, 2021, l'exemplaire franco 15€

Versions Numériques :

- DVD 2022 (Dépouillement au 31.12.2021): franco 30 € .
- Hors-Série pdf N°1,2,3,4,5, 10 € le fichier.
- Paquet Hors Series pdf 1+2+3+4+5 au prix de 25€

Pour toute correspondance ou envoi par la voie postale notre adresse de gestion est:

- adresse postale : **Généalogie Gasconne Gersoise**
c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
7 rue Aristide Briand
33230 COUTRAS
- adresse courriel : **tresorier-ggg@laposte.net**